

GYTS/ Sénégal



ENQUETE MONDIALE SUR LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES : RAPPORT PRINCIPAL, 2020



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET
DE L'ACTION SOCIALE



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie



Organisation
mondiale de la Santé



CDC FOUNDATION
Helping CDC Do More, Better



CDC
CENTERS FOR DISEASE
CONTROL AND PREVENTION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



REPUBLIQUE DU SENEGAL

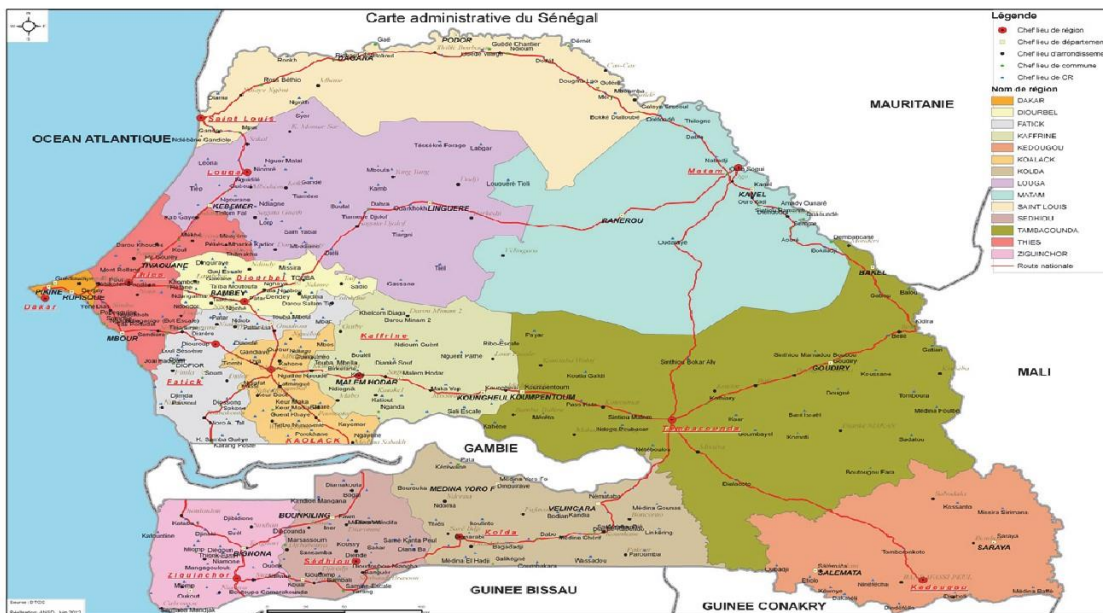
Un peuple, un but, une foi



MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE



ENQUÊTE SUR LA PRÉVALENCE DU TABAGISME CHEZ LES ADOLESCENTS EN MILIEU SCOLAIRE AU SÉNÉGAL (GYTS), 2020



Equipe de recherche :

- Dr Oumar BA (MSAS) : Coordonnateur
- Dr Mame Mbayame G DIONE (MSAS) : Coordonnateur adjoint
- Mme Adama MBAYE (MSAS) : Superviseur
- Mme Aïssatou WONE (MEN) : Superviseur
- Mme Awa CISSOKHO (ANSD) : Superviseur

Avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la santé et CDC Atlanta.

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

PREFACE

REMERCIEMENTS

RESUME EXECUTIF

INTRODUCTION

I. CONTEXTE NATIONAL

1.1. CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

1.2. CONTEXTE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

1.3. REALISATIONS (POINTS FORTS)

1.4. PREVALENCE DU TABAGISME CHEZ LES JEUNES ET CHEZ LES ADULTES

II. OBJECTIFS

1.1. OBJECTIF GENERAL

1.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

III. MÉTHODOLOGIE

3.1. CONCEPTION DE L'ÉTUDE ET ÉCHANTILLONNAGE

3.2. ORGANISATION TECHNIQUE DE L'ENQUÊTE

3.3. ASPECTS ETHIQUES

3.4. COLLECTE DES DONNÉES SUR LE TERRAIN

3.5. ANALYSE

IV. RESULTATS

4.1. CARACTÉRISTIQUES DES CIBLES DE L'ENQUÊTE

4.2. PRÉVALENCE DE L'USAGE DU TABAC

4.3. EXPOSITION A LA FUMÉE AMBIANTE DU TABAC

4.4. MEDIAS ET PUBLICITE

4.5. CONNAISSANCES ET ATTITUDES

4.6. POLIQUÉ ANTITABAC DE L'ÉCOLE

4.7. SEVRAGE TABAGIQUE

4.8. ACCESSIBILITÉ ET DISPONIBILITÉ DU TABAC

4.9. AVERTISSEMENTS SANITAIRES

4.10. ARGENTS DE POCHE ET TABAGISME

4.11. ÂGE D'INITIATION AU TABAGISME

4.12. NOMBRE DE BÂTONNETS DE CIGARETTES FUME EN MOYENNE

V. EVOLUTION DU TABAGISME CHEZ LES JEUNES AU COURS DES ENQUÊTES GYTS DE 2002 À 2020

VI. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1. PRÉVALENCE

6.2. EXPOSITION A LA FUMÉE AMBIANTE DU TABAC

6.3. PUBLICITÉ, PROMOTION ET PARRAINAGE

6.4. ACCESSIBILITÉ

6.5. RÔLE DE L'ÉCOLE

6.6. RECOMMANDATIONS

- ❖ Prévalence ❖ Sevrage
- ❖ Exposition à la fumée ambiante du tabac ❖
Publicité, promotion et parrainage
- ❖ Connaissances et attitudes

CONCLUSIONS

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

/HISTOGRAMMES ANNEXES

LISTE DES ABREVIATIONS

ACBF : Fondation pour le renforcement de capacités en Afrique

ANSD : Agence nationale de la Statistique et de la démographique

CCLAT : Convention cadre de l'OMS sur la lutte antitabac

CDC : Centre de contrôle des maladies

CDLT : Comité départemental de lutte contre le tabac

CNLT : Comité national de lutte contre le tabac

CRLT : Comité régional de lutte contre le tabac

DCMS : Division du contrôle médical scolaire

DP : Direction de la prévention

DPRS : Direction de la planification et de la recherche en santé

FCTC : Secrétariat de la convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

GATS : Enquête mondiale sur la prévalence du tabagisme chez les adultes

GTSS : Système mondial de surveillance du tabagisme

GYTS : Enquête mondiale sur la prévalence du tabagisme chez les jeunes

MSAS : Ministère de la santé et de l'action sociale

MPOWER : Un programme de politiques pour inverser l'épidémie du tabagisme

OCRETIS : Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants

OMS : Organisation mondiale de la santé

PNLT : Programme national de lutte contre le tabac

SNEIPS : Service national de l'éducation et de l'information pour la santé

PREFACE

Le tabagisme est une des principales causes évitables de décès prématuré dans le monde. En effet, selon l’OMS, environ 8 millions de personnes meurent chaque année en raison de maladies liées au tabac dont 1 million suite à l’exposition à la fumée secondaire.

La plupart des décès se produisent dans les pays du sud. Les autorités sénégalaises ont pris réelle conscience des conséquences sanitaires et économiques du tabagisme. La volonté politique pour enrayer ce fléau se manifeste par le vote de la loi antitabac du 28 mars 2014, suivi de sa promulgation 15 jours après par Monsieur par le Président de la République.

L’enquête sur la prévalence du tabagisme chez les jeunes ou Global Youth Tobacco Survey (GYTS) est une enquête en milieu scolaire concernant les élèves âgés de 13 à 15 ans, permettant de rassembler les informations relatives à la prévalence du tabagisme des jeunes à travers les cinq déterminants que sont l’accessibilité/disponibilité, l’exposition à la fumée du tabac, le sevrage ou arrêt du tabagisme, la publicité et les médias et le rôle de l’école.

Cette enquête GYTS 2020, quatrième (4^{ème}) du genre pour notre pays après celles de 2002, 2007 et 2013, représentative au niveau national, a concerné l’ensemble des élèves du premier cycle, âgés de 13 à 15 ans, des lycées, collèges publics et privés du Sénégal. L’ensemble du processus allant des préparatifs à la collecte des données, a été conduit par mon département ministériel à travers le Programme national de lutte contre le tabac (PNLT), en rapport avec le Ministère de l’éducation nationale.

Au total, 4320 élèves des classes de 6^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème} dont 2524 âgés de 13 à 15 ans, ont participé à l’étude. La prévalence globale du tabagisme chez les jeunes est de 9,2% : 11,6% chez les garçons et 6,9% chez les filles. Comparée aux données de l’enquête GYTS 2013, il y a une légère tendance à la baisse mais l’âge d’initiation plus précoce survient dès 7 ans. Les résultats montrent aussi

que les enfants s'adonnent aux nouveaux produits de tabac comme la chicha, qu'ils sont exposés à la fumée des adultes dans les lieux publics et à la maison.

Mon département s'engage à exploiter efficacement ces résultats en mettant en œuvre de nouvelles stratégies d'éducation, d'information et de communication pour un changement de comportements des populations et particulièrement des adolescent(e)s et jeunes et en poursuivant les efforts pour l'application de la loi antitabac et l'adoption des textes réglementaires portant sur la vente du tabac dans les débits dédiés.

Je compte encore sur une plus grande mobilisation de tous les acteurs institutionnels, des organisations de la société civile et des médias pour une bonne appropriation de ces résultats.

REMERCIEMENTS

L'enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes (GYTS) au Sénégal de 2020 a été menée avec succès, grâce aux efforts et à l'implication de nombreuses organisations et acteurs. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette enquête.

Nos remerciements s'adressent à l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD), de même qu'à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et au Centre de Contrôle et de Prévention des maladies d'Atlanta (CDC) pour leur soutien technique et financier.

Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale tient à remercier particulièrement le Ministère de l'Éducation et son département, notamment les Inspections d'Académie (IA), les Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF), la Division du Contrôle Médico-scolaire (DCMS).

Nous remercions également tous les directeurs, les enseignants et les élèves, des lycées et collèges qui ont participé à cette étude.

Enfin nous remercions les points focaux, les enquêteurs et superviseurs régionaux de cette enquête pour la qualité des données collectées.

RESUME EXECUTIF

Enquête nationale de surveillance épidémiologique du tabagisme chez les jeunes en milieu scolaire au Sénégal (Enquête GYTS Sénégal 2020)

Introduction :

Le tabagisme demeure un problème de santé publique majeur dans les pays en développement où sa prévalence est en constante augmentation.

Les jeunes constituent une population vulnérable du fait des mutations comportementales de l'adolescence et sont une cible importante pour l'industrie du tabac. Cette enquête nationale de surveillance épidémiologique du tabagisme en milieu scolaire communément appelée « Global Youth Tobacco Survey (GYTS) est la 4^{ème} du genre du Sénégal.

Objectif:

L'enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes (GYTS), qui fait partie du système mondial de surveillance du tabagisme (GTSS), est une norme mondiale permettant de surveiller systématiquement la consommation de tabac chez les jeunes (fumeurs et non-fumeurs) et de suivre les indicateurs clés de la lutte antitabac. C'est une étude en milieu scolaire concernant les élèves âgés de 13 à 15 ans qui a pour objectif de rassembler les informations relatives à la prévalence des fumeurs, à travers cinq déterminants : l'accessibilité/disponibilité,

l'exposition au tabac, le sevrage tabagique, la publicité/les médias et le cursus scolaire.

Méthodologie :

L'enquête GYTS est une enquête transversale, représentative au niveau national, menée dans les écoles auprès des élèves de 13 à 15 ans, du 3 au 31 janvier 2020. La méthodologie utilisée est une méthodologie globale standardisée qui comprend un plan d'échantillonnage en deux étapes avec des écoles sélectionnées selon une probabilité proportionnelle à la taille des effectifs. Les classes des écoles sélectionnées sont choisies au hasard et tous les élèves des classes sélectionnées peuvent participer à l'enquête à l'aide d'un questionnaire de base standard avec un ensemble de questions facultatives pour mesurer les principaux indicateurs de la lutte antitabac. Le questionnaire couvre les sujets suivants : le tabagisme (avec ou sans fumée), le sevrage tabagique, l'exposition à la fumée ambiante du tabac, les médias et la publicité pro- et anti-tabac, l'accès aux produits du tabac et leur disponibilité, ainsi que les connaissances et les attitudes concernant le tabagisme. Le questionnaire est auto-administré et anonyme pour garantir la confidentialité. Le protocole de recherche a été validé par le comité national d'éthique pour la recherche en santé.

Résultats :

- ✓ Le taux de participation des établissements est de 94%. ✓ Au total, 4 320 élèves ont répondu à l'enquête, dont 2 524 étaient âgés de 13 à 15 ans.
- ✓ 9,2% des élèves consomment du tabac sous diverses formes : 11,6% de garçons et 6,9% de filles. ✓ 3,4% des élèves fument la cigarette et 4,9% utilisent d'autres formes de tabac. Comparativement à la dernière enquête GYTS 2013, on note une baisse significative de la prévalence globale du tabagisme de 2,0% et de l'usage de la cigarette de 0,9% chez les garçons et de 1,7% chez les filles.
- ✓ 78,6% des élèves fumeurs soit près de 8 sur 10 souhaitent arrêter de fumer. ✓ 25,3% des élèves ont été exposés à la fumée secondaire de tabac dans les lieux publics.
- ✓ 61,8% des enfants interrogés ont rapporté des messages anti-tabac dans les médias et 21,1% des messages de promotion pour le tabac sur les lieux de ventes.
- ✓ 46,6% d'entre eux pensent que le tabagisme des autres est nuisible pour leur santé et 53,8% sont pour l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés.

Conclusion :

La politique antitabac du Sénégal commence à porter ses fruits avec une tendance à la baisse de la prévalence du tabagisme chez les enfants en milieu scolaire. Toutefois l'âge d'initiation au tabagisme est de plus en plus précoce, survenant dès 7 ans. Les enfants restent exposés à la fumée ambiante du tabac à domicile. Et l'interdiction de fumer dans les lieux publics n'est pas toujours respectée.

Ces constats nécessitent une accélération de la mise en œuvre du plan national stratégique de lutte antitabac 2019-2023 à travers son financement.

Mots clefs : Enquête – prévalence - GYTS – Tabagisme - Jeunes - Sénégal

INTRODUCTION

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le tabac est actuellement à l'origine de huit (8) millions de décès par an et d'ici 2030, le nombre de décès annuels devrait s'élever à 10 millions. A cette date, il est prévu que 70% des décès surviendront dans les pays en développement. L'usage du tabac est considéré comme l'une des principales causes de décès évitables dans le monde. En général, la plupart des gens commencent à fumer avant l'âge de 18 ans. Des études récentes sur l'évolution de la consommation du tabac indiquent que la prévalence tabagique progresse chez les adolescents et que l'initiation au tabagisme a lieu à un âge de plus en plus précoce.

L'analyse comparative de prévalence du tabagisme chez les jeunes au Sénégal avec les enquêtes connues sous l'appellation Global Youth Tobacco Survey ou GYTS (2007 et 2013) a révélé une augmentation de la prévalence de la cigarette chez les filles de 13 à 15 ans, passant de 2,7% en 2007 à 3,1% en 2013 et celle observée chez les jeunes garçons de la même tranche d'âge était de 12,1% en 2007 et de 4,7% en 2013. Si cette tendance se poursuit, l'usage du tabac devrait causer la mort de deux cent cinquante (250000) enfants et

jeunes dont un grand nombre vit aujourd'hui dans les pays en développement.

Le Sénégal est signataire de la Convention cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) qui est le premier traité international de santé ratifié par 181 Etats Parties, entrée en vigueur le 27 février 2005. Le Sénégal a transposé ces dispositions dans son droit positif interne en adoptant la loi 2014-14 du 28 mars 2014 relative à la vente, à la fabrication, au conditionnement et à l'usage du tabac et des produits du tabac. Le ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS) a mis en place un Programme national de Lutte contre le Tabac (PNLT) et installé un Comité national de Lutte contre le Tabac (CNLT) pour coordonner la politique de lutte antitabac visant à réduire le taux de prévalence du tabagisme, contribuant ainsi à la baisse de la morbidité et de la mortalité liées à la consommation de tabac et à l'exposition à la fumée ambiante de tabac.

La mise en œuvre de la loi a permis d'avoir des progrès remarquables dans la lutte antitabac au Sénégal avec :

- l'interdiction de fumer dans les lieux publics;
- l'interdiction de vente du tabac aux mineurs, par les mineurs et sur un rayon de deux cents (200) mètres aux alentours des établissements d'enseignement, de santé et de formation professionnelle ;
- l'interdiction de la publicité en faveur des produits du tabac ;
- la production de nouveaux paquets de cigarettes portant des avertissements sanitaires depuis le 27 août 2017.

L'industrie du tabac cible prioritairement les jeunes et les adolescents.

Les résultats de cette enquête permettent de mieux connaître le tabagisme des jeunes et ces informations permettent ensuite, de mettre en place des politiques de lutte antitabac plus efficaces et plus complètes.

Les pays en développement ont besoin d'informations scientifiques fiables et de qualité sur l'évolution du tabagisme. Cette enquête menée en milieu scolaire porte spécifiquement sur le tabagisme des jeunes et vise les adolescents âgés de 13 à 15 ans. Elle évalue les attitudes, les connaissances et les comportements des élèves en ce qui concerne l'usage du tabac et l'exposition à la fumée ambiante de tabac ainsi que l'impact auprès des jeunes des programmes scolaires de prévention, des initiatives communautaires et des messages médiatiques visant à prévenir et à réduire le tabagisme parmi les adolescents.

L'enquête GYTS fournit des informations sur les lieux où l'on peut obtenir et consommer les produits du tabac ainsi que sur l'efficacité des mesures coercitives. Les enquêtes scolaires sont des outils précieux pour la collecte des données car elles sont relativement peu coûteuses et faciles à réaliser. L'approche de recherche la plus commune pour ce groupe de population spécifique a été le questionnaire auto administré. L'enquête scolaire s'est avérée être la méthode la plus adéquate.

I. CONTEXTE NATIONAL

1.1. CONTEXTE SOCIO DÉMOGRAPHIQUE

Le Sénégal est un Etat membre de la région africaine de l'OMS. Il est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12,5 et 16,5 degrés de latitude Nord et couvre une superficie de 196 712 Km². Il est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'ouest par la Gambie et par l'Océan Atlantique. Dakar, la capitale, est une presqu'île située à l'extrême Ouest qui couvre une superficie de 550 km².

1.2. CONTEXTE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Le contexte national est très favorable à la protection de la santé et en particulier à la lutte contre le tabagisme. En effet, la Constitution de la République du Sénégal dispose dans son article 8 dispose : « La République du Sénégal garantit à tous les citoyens le droit à la santé et à un environnement sain ».

Cette disposition de la constitution implique l'adoption de mesures législatives et réglementaires pour lutter contre les impacts du tabagisme afin d'atteindre les objectifs de santé et d'environnement hissés au plus haut niveau par la loi fondamentale.

Les efforts du Sénégal en matière de lutte antitabac remontent aux années 1980 avec l'adoption de la première loi antitabac en 1981.

La Convention-cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (Convention-cadre de l'OMS) a été élaborée à la suite de la mondialisation de l'épidémie de tabagisme survenue au 20^{ème} siècle. Les 191 Etats membres de l'Organisation mondiale de la Santé ont unanimement adopté la CCLAT sur le contrôle du Tabagisme (FCTC) à la 56^{ème} Assemblée mondiale de la santé en mai 2003.

Elle est entrée en vigueur depuis le 27 février 2005 et regroupe actuellement 180 parties. Le Sénégal, pour sa part, a signé la CCLAT le 19 Juin 2003 et l'a ratifiée le 27 janvier 2005.

La Convention est un traité fondé sur les données factuelles, qui réaffirme le droit de tous les peuples au niveau le plus élevé possible de la santé. Elle a pour objectif « de protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac ». La Convention affirme l'importance des stratégies de réduction de la demande au même titre que celles réduisant l'offre pour atteindre ce but. En outre, les Parties sont également encouragées à appliquer des

mesures allant au-delà des dispositions requises par le traité.

Le FCTC propose des stratégies coordonnées, efficaces et urgentes pour lutter contre la consommation de tabac et pour le contrôle du commerce illicite du tabac.

1.3. REALISATIONS (pointsforts)

1.3.1. Sur le plan institutionnel et juridique

En mars 2014, la République du Sénégal a adopté la loi n°2014-14 du 28 mars 2014 relative à la fabrication, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac.

En juillet 2015, l'année suivante, il a été créé un Programme national de Lutte contre le Tabac (PNLT) par arrêté n° 015347 du 28 juillet 2015, avec à sa tête un coordonnateur nommé par le Ministre de la santé et de l'Action sociale (arrêté ministériel 15347 portant création du PNLT).

Le PNLT est un démembrement de la Direction de la Prévention.

Son mandat principal est de : (i) préparer et mettre en œuvre un plan stratégique national de lutte antitabac ; (ii) assurer le suivi de la mise en œuvre de la législation antitabac ; (iii) promouvoir les initiatives de lutte antitabac au niveau national ; (iv) informer et sensibiliser le public sur les risques et les dangers liés à l'usage du tabac ; (v) assurer les fonctions de secrétariat du Comité national de lutte contre le tabagisme ; (vi) diriger et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité national de lutte contre le tabac.

Ainsi, le PNLT depuis sa création a collaboré avec le mécanisme national de coordination dénommé Comité national de Lutte contre le Tabac (CNLT) créé aussi par arrêté n° 3274 /MSAS/SG/BL du 16/03/2015.

Le 26 juillet 2016, la République du Sénégal a pris le décret n°2016-1008 portant application de la loi n°2014-14 du 28 mars 2014 relative à la fabrication, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac.

De juillet 2016 à octobre 2018, le PNLT en collaboration avec le CNLT a mis en œuvre le projet de renforcement de capacités des agents du PNLT et du CNLT, financé par la fondation Bill et Melinda GATES, à travers la fondation pour le renforcement de capacités en Afrique (ACBF).

Le 8 Décembre 2016, signature des arrêtés:

- ✓ N°18 415 fixant la liste des mises en garde sanitaires, les modalités d'apposition et de renouvellement sur le conditionnement du tabac et des produits du tabac ;
- ✓ N°18416 relatif à la signalisation de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, ouverts au public ou à usage collectif, de travail et les moyens de transport public.

D'août 2016 à décembre 2017, 14 Comités Régionaux de Lutte contre le tabac (CRLT) ont été installés, ces installations ont été faites après la formation de leurs membres et l'élaboration de leurs plans de mise en œuvre.

De 2017 à 2018, le PNLT a également procédé à l'installation des 45 Comités départementaux de Lutte contre le Tabac (CDLT) suivie de la formation de leurs membres et de l'élaboration de leurs plans de mise en œuvre.

1.3.2. Formation des acteurs

Le PNLT a déroulé des activités de renforcement de capacités de ses agents, de 2000 agents des forces de

défense et de sécurité (police et gendarmerie), de journalistes à travers le Réseau des journalistes en Population, Développement et Santé, de responsables des hôtels, de membres des Comités de lutte antitabac au niveau national, régional et départemental (CNLT, CRLT et CDLT), des agents de l'OCRETIS ainsi que des présidents de tribunaux régionaux et départementaux.

1.3.3. Avertissements sanitaires

Le Sénégal a intégré les avertissements sanitaires dans son article 6 de la loi 2014-14 du 28 mars 2014 relative à la fabrication, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac. Cette disposition sur les mises en gardes sanitaires stipule qu'il est prévu que : *« Chaque paquet ou cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits doivent comporter, en caractères indélébiles, des mises en garde sanitaires sous forme de textes et d'images en couleur décrivant les effets nocifs de la consommation de tabac et couvrant au minimum soixante-dix pour cent (70 %) de chacune des faces principales (en recto et verso) du paquet de tabac et de produits du tabac et du conditionnement extérieur. »*

En 2017, le PNLT et ses partenaires ont élaboré et validé le premier draft de la charte graphique qui définit les signalétiques d'interdiction de fumer, les messages écrits sur les faces latérales des paquets et les images qui occupent 70% des faces principales des paquets de cigarettes.

Ensuite, les agents ou téléconseillers du Service national de l'Education et de l'Information pour la santé (SNEIPS) ont été renforcés dans les domaines de la lutte antitabac, du sevrage tabagique et de l'orientation des fumeurs. Le numéro vert gratuit du MSAS (**800 00 50 50**) a été apposé sur les paquets de cigarettes afin de permettre aux fumeurs qui désirent arrêter de fumer d'être orientés par ces téléconseillers vers les structures de prise en charge du sevrage tabagique.

Depuis le 27 août 2017, de nouveaux paquets de cigarettes portant des mises en garde sanitaires sont produits. A ce

jour le Sénégal est à sa quatrième année de production de nouveaux paquets de cigarettes portant des mises en garde sanitaires et mis sur le marché.

Des activités de contrôle par les agents du PNLT, ceux du CNLT, du Ministère du commerce, de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRETIS) et les acteurs de la société civile sont menées afin de procéder au retrait des produits non conformes.

1.3.4. Interdiction de fumer dans les lieux publics

Le PNLT veille au respect des articles 18 et 19 de la loi 2014-14 du 8 mars 2014 à travers des activités de communication (spots radios et TV) et l'organisation de missions de supervision conjointe afin de s'assurer de l'application effective de l'interdiction de fumer dans les lieux publics ou recevant du public et de mettre en pratique les sanctions prévues par la loi. Ces activités de supervision se poursuivent de façon inopinée sur toute l'étendue du territoire national.

En 2019, à la demande du Gouvernement du Sénégal, une mission conjointe d'évaluation des besoins pour la mise en œuvre de la CCLAT a été menée conjointement par le Secrétariat de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (FCTC) et l'OMS, du 8 au 12 juillet 2019.

1.4. PREVALENCE DU TABAGISME CHEZ LES JEUNES ET CHEZ LES ADULTES

Le tabagisme chez les jeunes a fait l'objet des trois (3) enquêtes GYTS. Ces enquêtes ont été réalisées respectivement en 2002, 2007 et 2013. En comparant GYTS 2007 et GYTS 2013, on constate, bien qu'elle soit faible, une augmentation de l'usage de la cigarette chez les filles de 13 à 15 ans (2,7% en 2007 à 3,1% en 2013) au moment où une baisse notable est observée chez les jeunes garçons de la même tranche d'âge en 2013 (12,1% en 2007 à 4,7% en 2013).

Concernant le tabagisme chez les adultes, l'enquête « Global Adult Tobacco Survey » (GATS) menée en 2015 indique qu'au Sénégal qu'un demi-million (6,0%) des adultes utilise actuellement les produits du tabac avec 11,0% d'hommes et 1,2% de femmes. Le tabac à fumer est la principale forme d'utilisation du tabac avec 5,4% (0,4 million) des adultes étant des fumeurs actuels du tabac. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (10,7% contre 0,4%) parmi les fumeurs actuels de tabac. Il n'y a pas de différence significative dans la consommation de tabac à fumer entre le milieu urbain (5,8%) et le milieu rural (5,0%). La consommation de tabac à fumer est la plus élevée chez les 45-64 ans (8,0%) et les 25-44 ans (6,7%). Parmi les adultes, 4,9% sont des fumeurs quotidiens (9,7% des hommes et 0,3% des femmes) et 0,5% sont des fumeurs occasionnels.

Le type de tabac à fumer le plus communément consommé par les adultes est la cigarette manufacturée, utilisée par 4,0% des adultes (0,3 million). Dans l'ensemble, les fumeurs de cigarettes quotidiens fument en moyenne 9,4 cigarettes par jour avec le tiers (31,6%) d'entre eux fumant de 5 à 9 cigarettes par jour. Un peu plus de 7 sénégalais sur 10 (71,6%) âgés de 20 à 34 ans ayant déjà fumé quotidiennement ont commencé avant l'âge de 20 ans.

L'initiation au tabagisme est précoce, avant l'âge de 15 ans, pour le quart d'entre eux.

L'initiation à la cigarette à un jeune âge (moins de 15 ans) est plus marquée en milieu rural (36,7%) qu'en milieu urbain (15,9%). Comparativement au tabac à fumer, le tabac sans fumée est utilisé par peu de sénégalais soit 0,7%. Les femmes sont légèrement plus nombreuses à consommer le tabac sans fumée (1% pour les femmes et 0,3% pour les hommes).

Par ailleurs le marché des cigarettes au Sénégal est de 2 millions d'unités/an estimés à environ 60 milliards de F CFA.

Fort de tout cela, le Programme national de Lutte contre le Tabac (PNLT) a élaboré un plan stratégique national de lutte contre le tabac (PSNLAT) pour la période 2019- 2023 dont la mise en œuvre a démarré. Il va permettre la mise en œuvre de la loi antitabac dans une démarche multisectorielle avec comme actions emblématiques, les avertissements sanitaires, l'interdiction totale de la publicité pour les produits de tabac et l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Le présent PSNLAT 2019-2023, prend en compte toutes ces dimensions et déclines axes d'intervention au plan sanitaire, social et économique tout en s'élargissant aux autres secteurs ministériels dans une vision à long terme d'avoir une « génération sans tabac » dès 2030.

II. OBJECTIFS

2.1. OBJECTIF GENERAL

Cette enquête menée en 2020 en milieu scolaire porte spécifiquement sur le tabagisme chez les élèves âgés de 13 à 15 ans.

L'objectif général de l'étude est double :

1. Recueillir des données sur la prévalence du tabagisme et suivre son évolution par rapport aux enquêtes précédentes (2007, 2013), notamment en ce qui concerne la consommation des cigarettes, des cigares, de tabac à pipe ainsi que de tabac à priser ou à chiquer.
2. Mieux comprendre et évaluer les attitudes, les connaissances et les comportements des élèves en ce qui concerne l'usage du tabac et ses effets sur la santé, notamment le sevrage tabagique, l'exposition au tabagisme secondaire, les

médiaset la publicité, l'accès au tabagisme pour les mineurs.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

L'enquête GYTS cherche à

:

- Déterminer la prévalence du tabagisme chez les élèves de 13 à 15 ans ;
- Évaluer l'âge d'initiation à la consommation de cigarettes ;
- Évaluer leurs connaissances, attitudes et pratiques sur le tabagisme ;
- Déterminer l'impact de la publicité en faveur du tabac ;
- Disposer de données de qualité pour une meilleure orientation des politiques publiques sur le tabagisme des jeunes ;
- Déterminer les principales variables en jeu pouvant être utilisées dans des programmes de prévention, telles que les attitudes et les croyances à l'égard des normes de comportement en ce qui concerne le tabagisme chez les jeunes.

III. METHODOLOGIE

L'enquête GYTS a couvert tout le territoire national. Le Coordonnateur de Recherche est le responsable de la gestion générale du projet.

La mise en place de dispositifs opérationnels de collecte des données est faite sous la supervision du comité de pilotage ainsi composé :

- L'équipe du Programme National de Lutte contre le Tabagisme ;
- Un représentant de l'OMS ;
- Un représentant du Ministère de l'Éducation Nationale et l'équipe des points focaux de la DCMS ;
- Un représentant de l'ANSD ;

- Un représentant de la Division de la Planification et de la Recherche ;
- Le comptable chargé de la gestion des ressources affectées à l'enquête.

Le comité de pilotage, en rapport avec le Ministère de l'éducation Nationale a réactualisé la base de sondage. Ainsi des réunions préparatoires au nombre de 6 ont été tenues afin de passer en revue la base de sondage, d'identifier les enquêteurs, de nommer les points focaux (de la DCMS) dans les établissements échantillonnés, de faire les correspondances nécessaires destinées à l'ensemble des parties prenantes et de s'approprier de la méthodologie et des outils de collecte.

L'un des préalables à la mise en œuvre de l'enquête GYTS a été la disponibilité des données relatives à l'effectif scolaire pour l'année académique (2018-2019). Ces informations ont pu être fournies par les seize (16) académies d'enseignement du Sénégal et la Division du Contrôle médical scolaire (DCMS) ou Direction de la santé scolaire.

L'autorisation du Ministère de l'Education nationale a été obtenue et une circulaire a été envoyée à l'ensemble des inspections d'académies et chefs d'établissements pour leur demander leur implication et leur soutien à la réussite de l'enquête. Tous les chefs d'établissements ont envoyé l'ensemble des informations nécessaires au déroulement de l'enquête (voir annexes).

L'enquête a été réalisée à l'aide d'un questionnaire auto administré comportant 75 questions avec une composante fondamentale constituée de 60 questions de base et de 15 questions optionnelles, s'articulant autour des centres d'intérêt suivants :

- 1- Prévalence de l'usage de la cigarette et d'autres produits du tabac chez les jeunes.
- 2- Connaissances et attitudes des jeunes en matière de consommation de cigarettes.
- 3- Rôle des médias et de la publicité en matière d'usage de la cigarette chez les jeunes.
- 4- Accès aux cigarettes.

- 5- Informations sur le tabagisme dans les programmes scolaires.
- 6- Fumée ambiante de tabac.
- 7- Sevrage tabagique.
- 8- Avertissements sanitaires.
- 9- Politique antitabac des établissements scolaires en lien avec la lutte contre le tabagisme.

3.1. CONCEPTION DE L'ÉTUDE ET ÉCHANTILLONNAGE

La base de données actualisée ainsi que la feuille de définition des paramètres d'échantillonnage de l'enquête (cf annexes) ont été transmises au CDC qui a procédé à un échantillonnage en deux (2) étapes :

✓ **Première étape** : Sélection des écoles

La base de sondage est constituée par 2183 établissements scolaires (lycées- collèges) publics et privés répondant aux critères de participation, soit un effectif minimum de 100 élèves par établissement ; ce qui a donné à une population d'étude de 50604 élèves.

A l'issue de ce processus de sélection, cinquante et un (51) établissements dont 25 à Dakar et 26 dans les autres régions ont été tirés au sort. Toutefois, une école privée sélectionnée dans le lot de Dakar a fermé à la rentrée scolaire 2019-2020. Ce qui ramène l'échantillon initial à 50 établissements : 24 à Dakar et 26 dans les régions.

✓ **Deuxième étape** : Sélection des classes

Un second tirage aléatoire a été effectué pour le choix des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} éligibles au sein des 50 établissements ciblés. Quarante-vingt-dix-sept (97) classes ont ainsi été tirées au sort avec un effectif prévisionnel de treize mille neuf cent vingt-neuf (13929) élèves.

3.2. ORGANISATION TECHNIQUE DE L'ENQUÊTE

Pour conduire l'enquête, le comité de pilotage a mis en place un dispositif constitué de :

- Huit (8) superviseurs ;
- Quatorze (14) points focaux de la DCMS dont 9 dans les régions ;
- Vingt (20) enquêteurs professionnels de l'ANSD ;
- 50 points contacts au niveau des établissements scolaires sélectionnés.

Des termes de référence ont été déclinés pour chaque acteur.

Ces enquêteurs ont été choisis par région, par axe et par établissement en tenant compte des niveaux d'accessibilité géographique.

Les enquêteurs et superviseurs ont été tous formés ensemble sur l'utilisation du matériel et de la conduite de l'enquête afin de recevoir les mêmes informations. Au cours de cette formation, les thèmes suivants ont été abordés : but de l'enquête, confidentialité, collecte d'informations sur la participation des établissements et des classes, technique de présentation de l'enquête GYTS aux élèves, matériels nécessaires pour la mise en œuvre.

Le questionnaire a fait l'objet d'un test de validité sur le terrain pour terminer la formation des enquêteurs (pré-test).

Des classeurs ont été confectionnés pour le matériel d'enquête composé de questionnaires, feuilles électroniques, crayons, fiches d'informations écoles et classes, enveloppes écoles, enveloppes classes et distribuées aux enquêteurs et superviseurs.

Les superviseurs ont facilité le travail des enquêteurs en prenant contact avec les différents points focaux, en discutant avec eux de la préparation de la collecte et en identifiant les points de contact au niveau des établissements. Ce travail préalable a permis de situer géographiquement les écoles, de planifier avec les chefs d'établissements les dates de passages des enquêteurs et de préparer l'arrivée des enquêteurs.

Pour chaque école, le chef d'établissement a transmis une lettre d'information sur l'enquête GYTS destinée aux parents d'élèves fréquentant les classes sélectionnées pour être enquêtées. Une maquette contenant la liste des écoles à enquêter, leurs adresses géographiques, les classes tirées au sort pour l'enquête, leurs effectifs respectifs et les coordonnées des personnes contacts a été établie.

Chaque école choisie de même que les classes éligibles disposent respectivement d'un identifiant unique et d'un code identifiant GYTS unique attribués par le CDC au moment du tirage aléatoire.

Sur la base de ces informations, les équipes d'enquêteurs ont été déployées sur le terrain du 2 au 31 janvier 2020.

3.3. ASPECTS ETHIQUES :

La procédure d'enquête est basée sur la participation volontaire des élèves, l'anonymat et la confidentialité. Le protocole de recherche de l'enquête GYTS 2020 a reçu l'autorisation du comité national d'éthique pour la recherche en santé, (numéro 00000010 MSAS/ DPRS du 13 janvier 2020).

L'enquête a été réalisée grâce au soutien technique de l'OMS et du CDC avec un financement de l'OMS d'un montant de 15000 dollars US.

3.4. COLLECTE DES DONNÉES SUR LE TERRAIN

La phase préparatoire de l'enquête a permis de situer géographiquement les établissements, de recenser l'effectif réel des classes, d'identifier les personnes contact au niveau des établissements afin de planifier les dates de passage des enquêteurs en prenant en compte les dates de composition et périodes de grèves des enseignants. Ainsi sur la base de ces informations, les équipes d'enquêteurs ont été déployées sur le terrain.

Les enquêteurs, après la formation ont été répartis dans les régions et ensuite dans leurs établissements spécifiques où ils ont déroulé l'enquête. Ils étaient chargés de la distribution des questionnaires (école et élèves) et de la collecte de tous les documents relatifs à l'enquête : le formulaire « politique antitabac de l'école », les fiches d'information sur l'échantillon de l'école, les fiches d'information sur l'échantillon de la classe et les feuilles de réponses élèves (cf annexes).

Le jour de l'enquête, les questionnaires ont été distribués à l'ensemble des élèves présents dans la classe qui ont répondu directement sur les feuilles de réponses. L'enquêteur met l'ensemble des données de chaque classe dans la même enveloppe de format A4 portant l'identifiant GYTS de la classe. L'ensemble des enveloppes classe d'une même école sont rassemblées dans une plus grande enveloppe format A3 portant l'identifiant GYTS de l'école.

Toutes les enveloppes écoles sont transmises après vérification de l'enquêteur et du superviseur au siège du PNLT. Le comité de pilotage a centralisé l'ensemble des données de l'enquête et a procédé à leur contrôle de qualité avant de les transmettre au CDC Atlanta (via Fedex).

3.5. ANALYSE

L'analyse statistique des données collectées est faite par CDC. Un facteur de pondération a été appliqué pour refléter la probabilité d'échantillonnage de chaque élève et réduire les distorsions en compensant les variations dans les schémas de non-réponse. De plus, pour calculer les intervalles de confiance de 95%, une analyse statistique des données corrélées a été réalisée.

Un aide-mémoire est rédigé à la fin de l'enquête pour le partager avec l'ensemble des Parties prenantes dans la lutte antitabac.

Pondération :

Un poids a été associé à chaque dossier d'élève participant pour refléter la probabilité d'échantillonner chaque élève et pour

réduire le biais en compensant les différents modèles de non-réponse.

Le poids utilisé pour l'estimation est donné par : $W = W1 * W2 * f1 * f2 * f3 * f4$

$W1$ = l'inverse de la probabilité de sélectionner l'école

$W2$ = l'inverse de la probabilité de sélectionner la

classe au sein de l'école $f1$ = un facteur d'ajustement pour la

non-réponse au niveau de l'école calculé par catégorie de taille de

l'école (petite, moyenne, grande) $f2$ = un facteur

d'ajustement de classe calculé par l'école $f3$ = un facteur

d'ajustement pour la non-réponse au niveau de l'élève calculé par

classe $f4$ = un facteur d'ajustement post-stratification calculé par sexe

et classe

IV. RESULTATS DE L'ENQUETE

Au total 50 établissements scolaires ont participé à l'enquête (24 de Dakar et 26 des autres régions : Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Matam, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor.

Le taux de réponse global a été de 93,9 % avec 4 320 élèves des classes 6^{ème} à la 3^{ème} qui ont participé à l'enquête, dont 2 524 âgés de 13 à 15 ans.

L'exploitation des résultats de l'enquête sur le tabagisme des jeunes concerne spécifiquement les élèves âgés de 13 à 15 ans.

4.1. CARACTÉRISTIQUES DES CIBLES DE L'ENQUÊTE Tableau 1 : Taille de l'échantillon et taux de réponse, par région (non pondérée)

Total

Niveau scolaire (premier cycle ou moyen)	
Nombre d'écoles échantillonnées	50
Nombre d'écoles participantes	50
Taux de réponse de l'école (%)	100.0
Niveau classe (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème})	
Nombre de classes échantillonnées	97
Nombre de classes participantes	97
Taux de réponse de classe (en%)	100
Niveau de l'élève (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème})	
Nombre d'élèves échantillonnés	4320
Nombre d'élèves participants	4599
Taux de réponse de l'étudiant (%)	93,9 %
Taux global de réponse 1 (%)	100 %

¹Taux de réponse = Taux de réponse école x Taux de réponse classe x Taux de réponse étudiant.

100 % des écoles ont participé à l'enquête (50/50).

Toutes les écoles initialement prévues dans les régions ont participé aux enquêtes. Cela montre que le système d'enquête mis en place porte l'adhésion des responsables scolaires mais également des élèves. La préparation de l'enquête faite dans une démarche participative y a joué également un rôle.

100 % des classes échantillonnées ont participé à l'enquête et 100 % de taux global de réponses ont été obtenus.

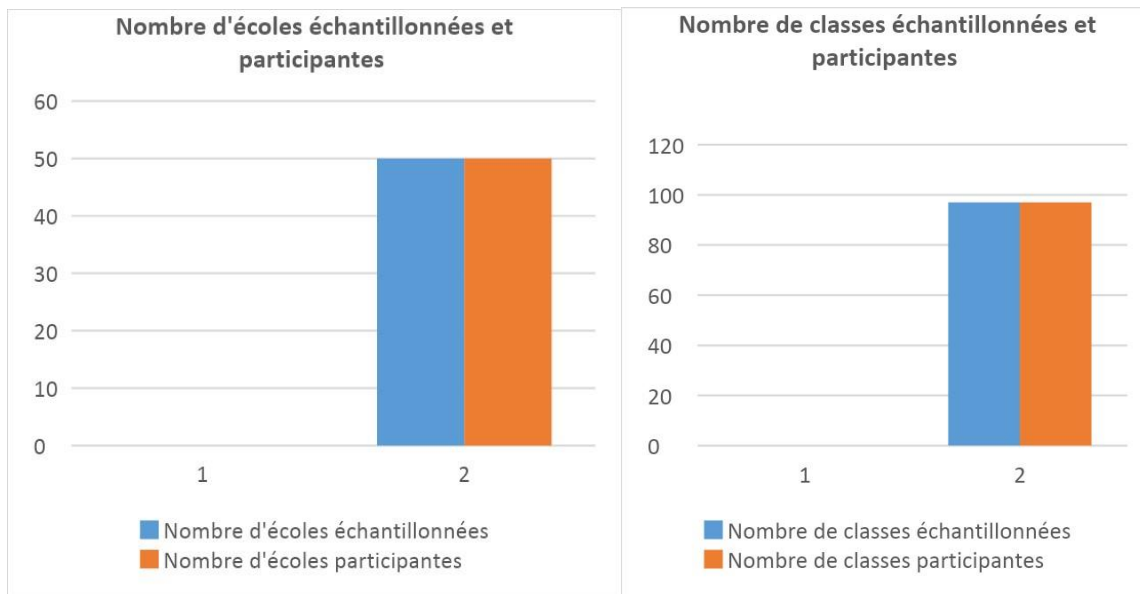


Figure 1 : Nombre d'écoles et de classes échantillonnées et participantes

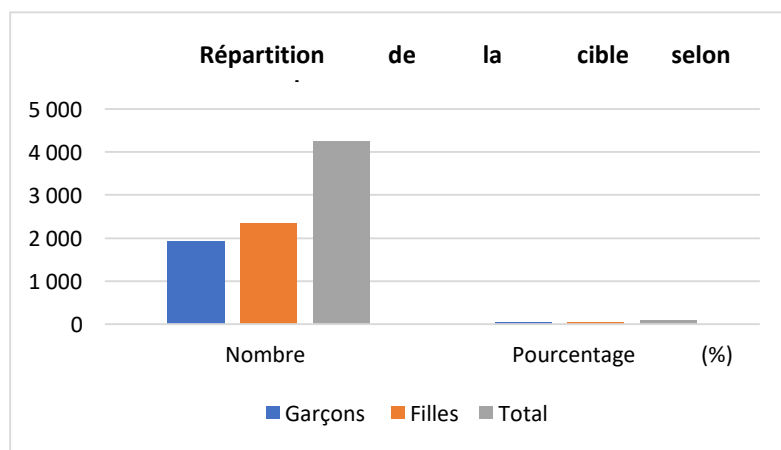


Figure 2 : Répartition de la cible selon le sexe

La population enquêtée est constituée de plus de filles avec un pourcentage de 54,3% (n=1,389) contre 45,7% de garçons (n=1,111). Ce qui est conforme aux résultats du rapport sur l'éducation au Sénégal de 2018 qui a montré la prédominance féminine dans le cycle moyen secondaire.



Figure 3 : Répartition selon l'âge

La population de l'étude va de moins de 11 ans à 17 ans et plus.

Les élèves âgés de 13-15 ans représentent plus de la moitié de l'échantillon soit 55,8% de la population d'étude (n=2524).

4.2. PRÉVALENCE DE L'USAGE DU TABAC

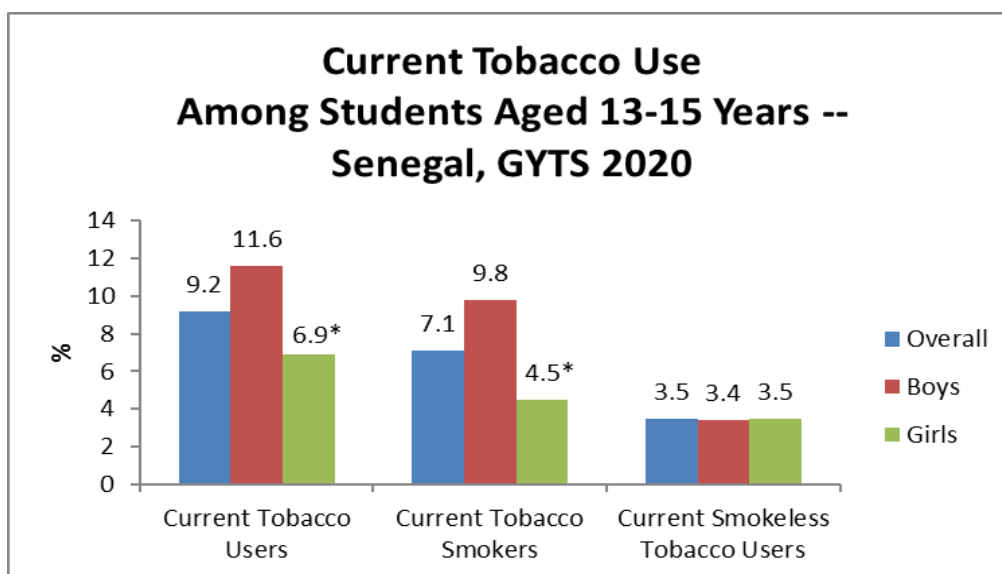


Figure 4 : Usage du tabac chez les élèves âgés de 13 à 15 ans

La prévalence globale du tabagisme chez les élèves âgés de 13 à 15 ans est de 9,2% avec 11,6% de garçons et 6,9% de filles. Ceux qui fument actuellement constituent 7,1% de la population étudiée avec 9,8% de garçons et 4,5% de filles tandis que les utilisateurs de tabac sans fumée représentent 3,5% des utilisateurs avec autant de garçons que de filles.

Le tableau suivant compare les résultats de GYTS 2020 à ceux de l'enquête GYTS 2013.

Tableau 2 : Usage du tabac chez les filles et garçons âgés de 13 à 15 ans au Sénégal

Utilisation du tabac à fumer	Sénégal 2013			Sénégal 2020		
	Général	Garçons	Filles	Général	Garçons	Filles
Fumeurs actuels de tabac	7.8 (5.0 - 12.0)	9.7 (5.9- 15.7)	4.7 (2.5 - 8.7)	7.1 (5.8 - 8.6)	9.8 (7.6 - 12.5)	4.5 (3.3 - 6.2)
Fumeurs actuels de cigarettes	4.5 (2.6 - 7.7)	4.7 (2.6 - 8.5)	3.1 (1.2 - 7.6)	3.4 (2.5 - 4.7)	5.6 (3.7 - 8.2)	1.4 (0.8 - 2.3)
Fumeurs réguliers de cigarettes	0.8 (0.1 - 4.6)	0.7 (0.1 - 3.7)	0.9 (0.1 - 5.9)	0.2 (0.0 - 0.7)	0.3 (0.1 - 1.6)	0.1 (0.0 - 0.7)
Fumeurs actuels d'autres tabacs	4.9 (2.9 - 8.3)	6.3 (3.5 - 11.2)	3.3 (1.5 - 7.1)	4.9 (4.0 - 6.1)	6.1 (4.3 - 8.7)	3.9 (2.6 - 5.8)
Fumeurs de tabac	14.9 (9.6 - 22.3)	19.2 (11.8 - 29.8)	9.0 (4.8 - 16.1)	16.0 (13.3 - 19.2)	21.8 (18.4 - 25.6)	11.1 (8.4 - 14.5)

Fumeurs de cigarettes	9.8 (5.4 - 17.0)	13.0 (6.5 - 24.5)	5.8 (2.3 - 14.0)	15.2 (7.6 - 11.9)	4.6 (12.3 - 18.7)	4.6 (3.1 - 6.7)
Personnes ayant déjà fumé d'autres tabacs	7.6 (4.7 - 11.9)	9.5 (5.3 - 16.4)	4.6 (2.6 - 7.9)	10.3 (8.3 - 12.8)	12.9 (10.0 - 16.3)	8.2 (6.2 - 10.8)

Ce tableau met en exergue une augmentation de l'usage des autres produits du tabac chez les filles qui passent de 3,3% en 2013 à 3,9% en 2020 pendant qu'une baisse d'utilisation est observée chez les garçons (l'utilisation passant de 6,3% en 2013 à 6,1% en 2020).

4.3. EXPOSITION A LA FUMÉE AMBIANTE DU TABAC
Tableau 3 : Distribution des facteurs d'exposition à la fumée ambiante du tabac chez les filles et garçons (13-15 ans)

Indicateurs	GYTS 2013			GYTS 2020		
	Général	Garçons	Filles	Général	Garçons	Filles
Exposés à la fumée de tabac à la maison	27.9 (20.0 - 37.4)	28.7 (19.5– 40.1)	26.0 (17.9 - 36.0)	13.0 (9.2 - 18.3)	14.0 (9.3 - 20.5)	11.9 (8.5 – 16.5)
Exposés à la fumée de tabac dans des endroits fermés	45.2 (33.5 - 57.5)	49.8 (35.8 – 63.8)	40.0 (28.3 - 53.1)	25.3 (19.6 - 32.0)	24.4 (18.0- 32.2)	26.1 (20.6- 32.5)
Exposés à la fumée de tabac dans des endroits publics ouverts	42.0 (29.1 - 56.0)	45.5 (30.0 - 61.9)	38.1 (26.0 - 51.9)	23.7 (19.3 - 28.8)	26.3 (20.3 - 33.2)	21.6 (17.4 - 26.5)
Elèves ayant vu quelqu'un fumer dans la rue ou à côté de leur école	37.3 (25.0 – 51.5)	39.6 (23.9 - 57.8)	34.4 (23.6– 47.1)	42.1 (37.7 - 46.6)	40.2 (34.4 - 46.4)	43.9 (38.2 - 49.6)
Pourcentage de ceux qui sont certains que le tabagisme des autres est nocif pour eux	45.6 (28.5 - 63.8)	43.9 (25.0 - 64.7)	47.8 (30.7 - 65.4)	46.6 (40.0 - 53.4)	44.9 (37.2- 52.8)	48.3 (41.4- 55.3)
Favorables à l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés	64.6 (50.2 - 76.7)	67.4 (51.0 - 80.5)	61.5 (47.2 - 74.0)	53.8 (45.5 - 61.8)	53.5 (44.6- 62.2)	54.2 (45.6- 62.6)
Favorables à l'interdiction de fumer dans les lieux publics en plein air	63.8 (49.4 - 76.1)	62.3 (45.9 - 76.3)	65.5 (51.7 - 77.0)	50.3 (43.8 - 56.9)	48.1 (40.5- 55.8)	52.2 (45.5- 58.9)

- L'exposition au tabagisme d'autres personnes est très fréquente pour les élèves aussi bien à la maison que dans les lieux publics extérieurs ;
- Il y a eu plus d'élèves exposés à la fumée du tabac en 2013, qu'en 2020. Entre ces deux dates, il

y a eu une baisse presque de moitié chez les garçons comme chez les filles.

- En 2013, le pourcentage d'élèves favorables à l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés ou en plein air était plus important qu'en 2020 soit respectivement de 63,8% et 50,3%.
- Plus de la moitié des élèves en 2013 soit 45,6% et près de la moitié en 2020 46,6% sont certains que la fumée des autres est nocive.

A Dakar, le pourcentage de jeunes :

- Le pourcentage d'élèves ayant vu quelqu'un fumer dans l'enceinte de l'école ou à l'extérieur au cours des 30 derniers jours précédents l'enquête est de 53,5 %.

Le pourcentage d'élèves exposés à la fumée de tabac à la maison au cours des 7 derniers jours est de 13,0%, alors que celui des jeunes exposés à la fumée de tabac dans des lieux publics fermés est de 25,3% contre 23,7% dans des lieux publics ouverts.

4.4. MEDIAET PUBLICITES Tableau 4 : Sources d'informations sur le tabac chez les adolescents (13-15 ans)

Prévalence	GYTS 2013			GYTS 2020		
	Général	Garçons	Filles	Général	Garçons	Filles
Ont remarqué des annonces dans les médias	70.1 (54.0 - 82.4)	73.9 (56.7-86.0)	66.5 (49.8-79.9)	61.8 (57.1 - 66.4)	59.6 (53.2- 65.7)	63.8 (59.3 - 68.1)
Ont remarqué des publicités ou des promotions sur le tabac dans les points de vente	25.6 (15.8 - 38.8)	26.2 (15.2 - 41.2)	25.2 (15.5 - 38.3)	21.1 (18.7 - 23.7)	19.6 (16.3 - 23.3)	22.6 (19.8 - 25.6)
Ont remarqué que quelqu'un consommait du tabac dans les médias	54.6 (38.0 - 70.2)	55.1 (38.0 - 71.2)	54.3 (35.5 - 71.9)	63.5 (58.3 - 68.4)	63.6 (56.5 - 70.2)	64.0 (58.8 - 68.9)
Ont déjà reçu du tabac des représentants de l'industrie	12.0 (7.8 - 18.0)	12.4 (7.5 - 19.9)	11.1 (7.2 - 16.8)	7.0 (5.3 - 9.3)	7.8 (5.5 - 10.8)	6.5 (4.8 - 8.7)
Sont en possession d'un objet portant le logo d'une marque de tabac	11.9 (7.8 - 17.8)	13.3 (8.1 - 21.2)	10.5 (6.4 - 16.8)	10.9 (8.8 - 13.4)	12.2 (9.4 - 15.9)	9.9 (8.0 - 12.2)
Ont vu Messages antitabac lors d'événements sportifs ou communautaires	40.2 (25.1 - 57.3)	40.3 (24.8- 58.1)	40.9 (24.6- 59.5)	34.1 (26.2 - 43.0)	35.9 (26.4- 46.8)	31.7 (23.6 - 41.0)

- Près de six élèves sur dix (61,8%) ont noté dans les médias un message mettant en garde contre les méfaits du tabagisme traduisant une hausse de 10% par rapport à 2013 (70,1%) ; 34,1% ont vu des messages antitabac lors d'événements sportifs ou communautaires contre 40,2% en 2013.
- Sept élèves sur dix, aussi bien ceux qui n'ont jamais fumé que les fumeurs, ont vu, pendant la même période, un message de promotion du tabac dans les médias (les journaux ou des magazines) ;

- Aucune différence entre les garçons et les filles n'est notée en ce qui concerne l'exposition médiatique ;
- En 2020, 7,0% ont reçu un produit du tabac gratuitement d'une société de tabac ;
- Les filles qui fument reçoivent gratuitement autant de cigarettes que les garçons qui fument.

4.5. CONNAISSANCES ET ATTITUDES Tableau 5 : Connaissances et attitudes des élèves sur le tabagisme

Indicateurs	GYTS 2020		
	Général	Garçons	Filles
Elèves sensibilisés à l'école sur les dangers du tabagisme	23.4 (19.9 - 27.4)	23.3 (18.5- 29.0)	23.8 (19.9- 28.2)
Ont reçu de l'aide/le conseil d'un programme ou d'un professionnel pour arrêter de fumer	22.9 (11.0 - 41.6)	9.9 (4.3- 21.1)	--
Élèves qui ont pensé qu'il est difficile d'arrêter une fois qu'on a commencé à fumer du tabac	25.0 (20.6 - 30.1)	22.4 (17.8 - 27.7)	27.6 (22.7 - 33.1)
Élèves qui ont pensé que l'usage du tabac permet de se sentir plus à l'aise lors de des manifestations et autres rassemblements publics	21.4 (19.2 - 23.7)	22.1 (18.9 - 25.6)	21.0 (17.9 - 24.5)
Elèves qui ont pensé que le tabagisme des autres est nuisible pour eux	46.6 (40.0 - 53.4)	44.9 (37.2 - 52.8)	48.3 (41.4 - 55.3)
Élèves qui sont favorables à l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés	53.8 (45.5 - 61.8)	53.5 (44.6 - 62.2)	54.2 (45.6 - 62.6)

A l'école, à peu près un élève sur quatre (23,4%) en 2020 a été sensibilisé sur les dangers du tabagisme.

En 2020, 53,8% des élèves sont favorables à l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics fermés contre 50,3% favorables à l'interdiction de fumer dans les lieux publics ouverts.

Ils sont 46,6% à reconnaître que le tabac est nuisible pour la santé.

Le nombre d'élèves pensant qu'il est difficile d'arrêter de fumer est de 25,0% et 21,4% des élèves pensent que fumer du tabac aide à se sentir plus à l'aise lors de fêtes, de célébrations et de regroupements sociaux.

4.6. POLITIQUE ANTITABAC AU NIVEAU DES ECOLES

Dans l'ensemble, 43 écoles sur 50 soit 86% disposent d'une politique ou d'un règlement interdisant spécifiquement la consommation de tabac par les élèves à l'intérieur de l'établissement. Par ailleurs 24 écoles sur 50 soit 48% ont une politique interdisant la consommation de tabac par le personnel à l'intérieur de l'établissement.

Le taux d'application de la politique antitabac est de 70% pour les élèves contre 32% pour le personnel.

Tableau 6 : Politique antitabac au niveau des écoles

Politique antitabac à l'école	Oui		Non	
Ecoles avec politique ou Règlement antitabac	43	86%	7	14%
Interdiction aux élèves de fumer à l'intérieur de l'école	24	48%	26	52%
Interdiction au personnel de fumer à l'intérieur de l'école	24	48%	26	52%
Application de l'interdiction de fumer par les élèves	34	68%	16	32%
Application de l'interdiction de fumer par le personnel	15	30%	35	70%

4.7. SEVRAGE TABAGIQUE **Tableau 7 :**

Indicateurs	GYTS 2013			GYTS 2020		
	Général	Garçon	Fille	Général	Garçon	Fille
Fumant actuellement						
Élèves souhaitant arrêter de fumer	67.4 (33.8-89.3)*	55.2 (19.6-86.1)*	100*	82.5 (65.1-92.3)	84.5 (65.4 - 94.0) *	74.7 (40.6-92.7)*
Élèves ayant essayé d'arrêter de fumer cette année	77.7 (37.0 - 95.4)*	60.6 (35.1 - 81.4)*	81.8 (25.7 - 98.3)*	78.6 (62.6 - 89.0)	78.3 (57.2 - 90.7)	79.6 (58.1 - 91.7)*

- Plus de huit élèves sur dix fumant des cigarettes ont déclaré vouloir arrêter de fumer soit 82.5%, ce nombre est en augmentation par rapport à 2013 avec six (6) élèves sur dix (10) soit 67,4%.
- Huit élèves sur dix ont essayé d'arrêter de fumer sans succès au cours de l'année 2020 (78,6%) ; En tenant compte du genre, ce désir est exprimé plus par les garçons que les filles entre 2013 et 2020.

Pour arrêter de fumer, 22,9% des élèves ont bénéficié d'un conseil d'un programme ou d'un professionnel de santé (voir tableau 5).

4.8. ACCESSIBILITEET DISPONIBILITE DU TABAC Tableau 8 :

Indicateurs	GYTS 2013			GYTS 2020		
	Général	Garçons	Filles	Général	Garçons	Filles
Ont acheté des cigarettes dans un magasin	38.3 (14.4 - 69.7)*	40.8 -(12.7 - 76.5)*	9.4 (1.5 - 40.9) *	78.2 (65.9 - 87.0)*	78.4 (66.2 - 87.1)*	66.6 (29.1 - 90.6)*
Ne sont pas empêchés d'acheter des cigarettes en raison de leur âge	66.2 (27.8 - 90.9)*	70.3 - (18.7 - 96.1)*	40.3 (7.2 - 85.4)*	50.1 (29.7 - 70.4)*	42.5 (20.5 - 67.9)*	73.9 (43.4 - 91.3)*

- Plus d'un élève sur 2 (50,1% en 2020) a pu acheter des cigarettes, malgré l'interdiction de vendre du tabac aux mineurs.

4.9. AVERTISSEMENTS SANITAIRES

Conformément à l'article 11 de la (CCLAT), les Parties à la Convention exigent que tous les produits du tabac présentent des mises en garde sanitaires décrivant les effets nocifs du tabagisme ou d'autres messages appropriés « qui devraient couvrir 50 % ou plus des faces principales mais pas moins de 30% » et qui pourraient avoir la forme de mises en garde illustrées.

Le Sénégal a mis en place des avertissements sanitaires avec des images couvrant 70% des faces principales des paquets de cigarettes depuis deux ans et ces images sont changées chaque douze mois. Le PNLT, à travers GYTS 2020 a jugé opportun de mesurer l'opinion des populations sur les avertissements sanitaires, deux (2) ans de présence sur le marché.

Tableau 9 : Avertissements sanitaires

Indicateurs	GYTS 2020		
	Général	Garçons	Filles
Fumeurs actuels ayant remarqué les avertissements relatifs à la santé sur les paquets de cigarettes	70,1 (61,1 - 77,7)	70,2 (56,2 - 81,2)	66,8 (46,5 - 82,3)

Ont pensé à arrêter de fumer à cause des avertissements sur les paquets de cigarettes (Parmi les fumeurs actuels)	32,8 (24,4 - 42,4)	36,4 (24,6 - 50,1)	19,3 (9,4 - 35,4)
Ont pensé à arrêter de fumer à cause des avertissements sur les paquets de cigarettes (Parmi les fumeurs actuels qui ont remarqué les avertissements sur la santé)	46.8 (36.7 - 57.3)	51.9 (39.5 - 64.0)	28.8 (13.2 - 51.8)
Ceux qui n'ont jamais fumé et qui pensent ne jamais commencer à fumer en raison des avertissements relatifs à la santé figurant sur les paquets de cigarettes	41.8 (30.8 - 53.6)	40.5 (28.8 - 53.3)	42.3 (31.1 - 54.5)

Des résultats très satisfaisants ont été obtenus car plus de 70% des fumeurs actuels ont remarqué les avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes et 46,8% d'entre eux pensent arrêter de fumer à cause de ces avertissements.

Parmi les fumeurs, 41,8% pensent qu'ils n'auraient jamais commencé à fumer s'il y avait des mises en garde sanitaires figurant sur les paquets de cigarettes.

4.10.

DISPONIBILITE

D'ARGENT

DE

POCHE

Plus d'un tiers des élèves ne dispose pas d'argent de poche et près de 50% ont moins de 2500 francs CFA de poche mensuel tandis que 10% ont entre 2500 et 5000 francs CFA.

Moins de 5% des élèves disposent de plus de 5000 francs d'argent de poche par mois. **Tableau 10.a : Argent de poche disponible**

Argent de poche hebdomadaire	
	Total
Pas d'argent de poche	34,5%
Moins de 2500 F CFA	50,3%
2500 F-5000 F CFA	10,4%
5001 F-7500 F CFA	2,0%
7501 F-10000 F CFA	1,1%

Plus de 10000 F CFA	1,6%
---------------------	------

Le coût du paquet de cigarette est estimé à moins de 500 F CFA par 46% des élèves interrogés tandis que 9,3% pensent que cela vaut plus de 1000 F CFA.

Tableau 10.b : Coût estimé du paquet de cigarettes par les élèves

Indicateurs		GYTS 2020		
Coût estimé du tabac		Général	Garçons	Filles
701-15.9)	Moins de 500 F	46.0 (38.2 - 54.1)	43.5 (33.9 - 53.6)	49.5 (40.4 - 58.6)
	500-700 F	28.9 (23.6 - 35.0)	30.6 (22.5 - 40.1)	9.3 (5.3 - 15.8)
	801-1000 F	5.3 (3.5 - 8.1)	6.4 (3.1 - 12.7)	
	Plus de 1000 F	9.3 (6.3 - 13.5)	10.2 (6.8 - 15.0)	8.4 (5.2 - 13.3)
				27.8 (22.3 - 34.0)
			10.0 (6.5 - 15.2)	
			4.2 (2.1 - 8.3)	

Dans 41,1% des cas au moins un des parents exerce une activité professionnelle rémunérée (cf Tableau 10.c).

Tableau 10.c : Parent(s) avec travail rémunéré

Parents	Total	Garçons	Filles
Seul le Père (Beau-père ou partenaire de la mère)	30.3 (27.2-33.7) (n=728)	33.5 (28.3-39.2) (n=354)	27.5 (24.5-30.8) (n=367)
Seule la Mère (Belle-mère ou partenaire du père)	8.8 (7.6-10.2) (n=209)	7.0 (5.0-9.6) (n=75)	10.1 (8.7-11.7) (n=130)
Les deux parents	52.0 (47.9-56.2) (n=1357)	49.9 (44.3-55.6) (n=581)	54.1 (49.6-58.5) (n=768)
Aucun des deux	6.2 (5.0-7.7) (n=137)	5.7 (4.1-7.8) (n=56)	6.7 (5.2-8.6) (n=81)
Ne sait pas	2.6 (1.8-3.6) (n=58)	3.8 (2.7-5.4) (n=36)	1.5 (1.0-2.4) (n=22)

4.11. AGE D'INITIATION AU TABAGISME **Tableau 11**
11 : Âge d'initiation au tabagisme

Indicateurs		GYTS 2020		
Âge d'initiation au tabagisme		Général	Garçons	Filles
7 ans ou moins		14.8 (8.4 - 24.6)	10.5 (4.9 - 21.1)	--
8 ou 9 ans		15.4 (8.5 - 26.1)	14.0 (6.8 - 26.7)	--
10 ou 11 ans		24.2 (15.3 - 36.1)	28.1 (18.0 - 41.2)	--
12 ou 13 ans		32.5 (24.4 - 41.9)	36.5 (27.2 - 46.9)	--
14 ou 15 ans		13.1 (7.4 - 22.1)	10.8 (6.1 - 18.5)	--

L'âge d'initiation au tabagisme est plus précoce notamment chez les garçons. De 10 ans en 2013, il passe à 7 ans ou moins en 2020 pour 14,8% des élèves.

4.12. NOMBRE DE BATONNETS DE CIGARETTES FUME EN MOYENNE PAR JOUR
Tableau 12 : Nombre de cigarettes fumées en moyenne par jour

Indicateurs		Sénégal 2020		
Nombre de cigarettes fumé		Général	Garçons	Filles
Moins d'une cigarette par jour		43.2 (29.0 - 58.5)	42.4 (29.7 - 56.2)	--
Une cigarette par jour		24.6 (14.9 - 37.8)	25.3 (14.2 - 41.0)	--
2 à 5 cigarettes par jour		22.6 (12.5 - 37.3)	21.4 (11.8 - 35.6)	--
6 à 10 cigarettes par jour		3.3 (0.4 - 23.4)	4.4 (0.6 - 27.7)	--
11 à 20 cigarettes par jour		0	0	--
Plus de 20 cigarettes par jour		6.4 (2.0 - 18.3)	6.5 (1.7 - 22.1)	--

Le taux d'élèves fumant un bâtonnet par jour est de 24,6 % et de 22,6 pour ceux fumant 2 à 5 bâtonnets par jour.

V. EVOLUTION DES INDICATEURS GYTS DE 2002 A 2020

5.1 Consommation actuelle de tabac chez les élèves âgés de 13 à 15 ans - GYTS 2002 à 2020

Les résultats des enquêtes GYTS de 2002, 2007, 2013, 2020 montrent une diminution régulière de la prévalence du tabagisme actuel chez les élèves. Ainsi la consommation de tabac passe successivement en 2002 de 16,6%, à 14,9% en 2007, puis à 11,2% en 2013 et enfin à 9,2% en 2020. Entre 2002 et 2020, la prévalence a été presque divisée par deux.

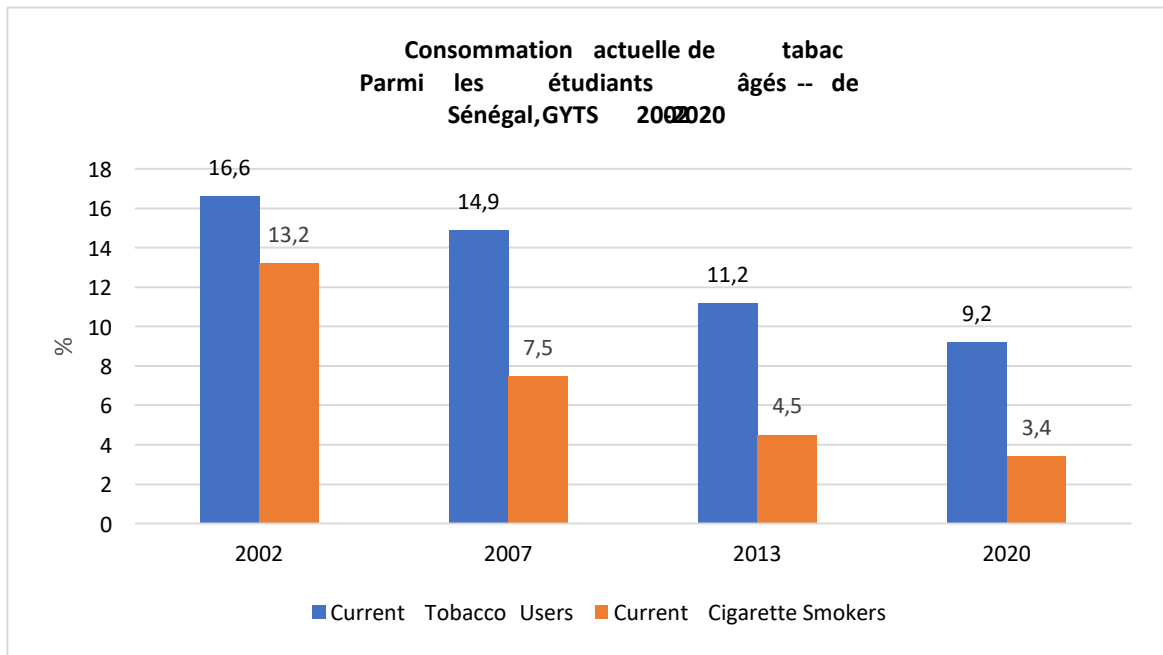


Figure 5 : Consommation actuelle de tabac parmi les élèves âgés de 13 ans et plus (2002-2020).

Ce histogramme, montre une baisse de la prévalence des consommateurs actuels de tabac de 2007 à 2020 (réduction de près de 10 points).

5.2. Sevrage tabagique GYTS 2002 à 2020

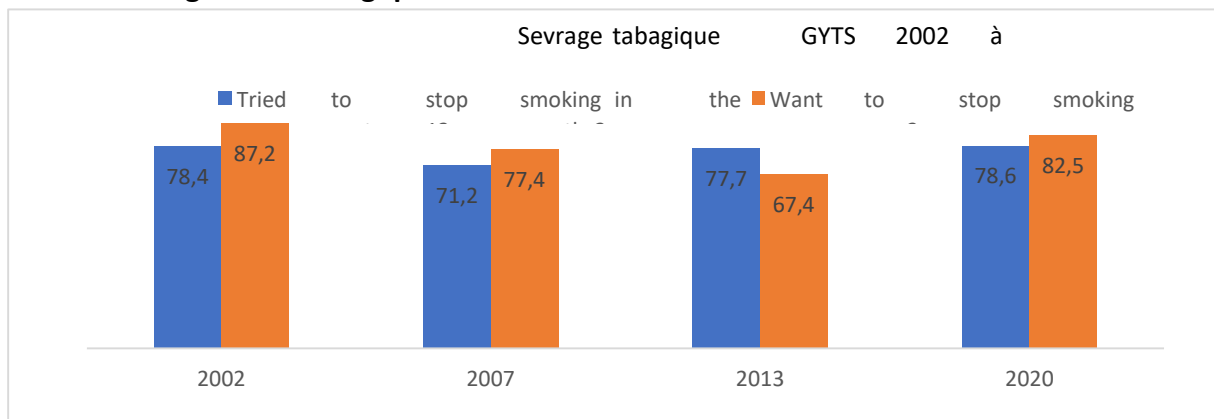


Figure 6 : sevrage tabagique GYTS (2002-2020)

Pour le sevrage tabagique, le pourcentage de ceux qui ont essayé d'arrêter de fumer durant les 12 mois précédant les enquêtes GYTS est resté assez stable, allant de 71,2 à 78,6%.

Le pourcentage de fumeurs désirant arrêter de fumer a baissé entre 2002 et 2013 (passant de 87,2% à 67,4%) pour remonter en 2020 à 82,5%.

5.3 Exposition à l'air ambiant du GYTS 2002 à

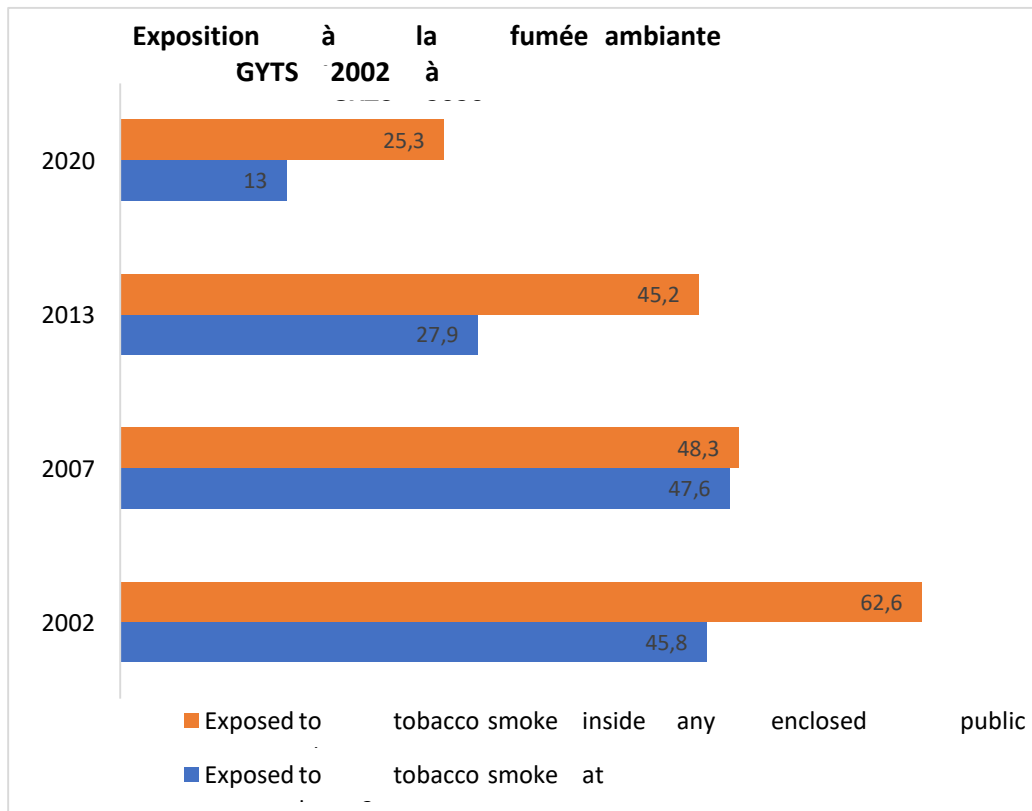


Figure 7 : Exposition à la fumée ambiante du tabac (2002-2020)

Entre 2002 et 2020, le nombre d'enfants victimes de l'exposition à la fumée secondaire dans lieux publics fermés et à domicile a été divisé quasiment par deux passant respectivement de 62,6% à 25,3% puis de 45,8% à 13%.

5.4 Messages anti-tabac dans les médias

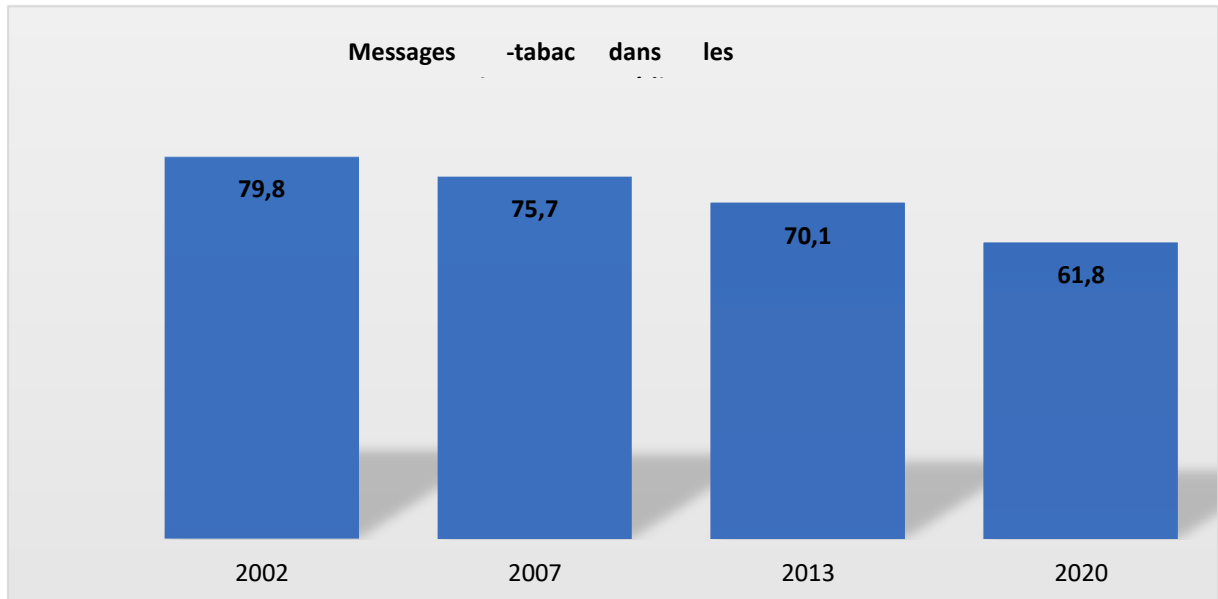


Figure 8: Messages anti-tabac dans les médias

Pour la sensibilisation, 61,8% des élèves interrogés ont vu des messages portant sur l'interdiction de fumer dans lieux publics, ce qui semble dénoter une légère baisse par rapport aux enquêtes précédentes.

5.5. Connaissances et Elèves favorables à l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés GYTS 2002 à 2020

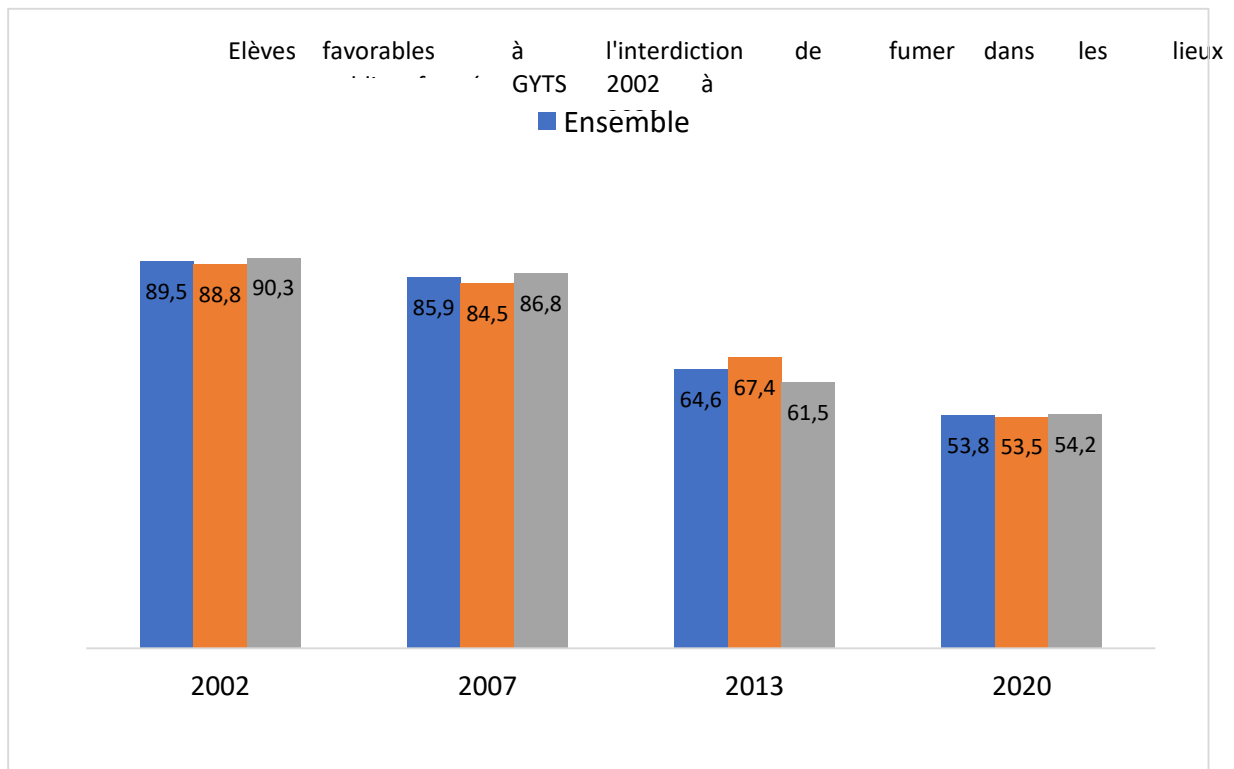


Figure 9: Elèves favorables à l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés (2002 à 2020)

Comparativement aux enquêtes précédentes, le pourcentage d'élèves favorables à l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés semble avoir baissé passant de 64,6% en 2013 à 53,8%.

VI- DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'ampleur des chiffres avancés, [avec actuellement à l'origine de plus de huit (8) millions de décès par an et d'ici 2030, le nombre de décès annuels liés au tabagisme devant s'élever à 10 millions (dont 70% de décès survenant dans les pays en développement)]¹, a amené l'OMS à recommander depuis 2013, la mise en place au niveau de chaque pays d'un programme de surveillance pour la prévention à l'exposition et à l'usage du tabac.

¹ Rapport OMS sur le tabagisme en 2019

Ainsi, au Sénégal, un programme de lutte contre le tabac a été mis en place en 2015, suivi de l'organisation de l'enquête GATS la même année, d'autres types de recherche (prétesting des avertissements sanitaires, enquête d'opinion sur les avertissements sanitaires), de l'enquête GYTS 2020, quatrième du genre (après celles de 2002, 2008 et 2013), de campagnes de sensibilisation (dans les établissements d'enseignement moyen secondaire général publics et privés, les universités) et de supervisions conjointement menées avec les forces de défense et de sécurité dans les lieux publics ouverts au public et à usages collectifs.

Toutes ces activités réalisées avec l'appui des partenaires techniques et financiers constituent autant de réactions positives pour contrer l'épidémie de tabagisme.

6.1. PREVALENCE

Une stratégie de lutte efficace contre le tabagisme repose sur la maîtrise des facteurs environnementaux agissant directement sur le comportement des enfants, d'où l'intérêt des résultats obtenus dans les enquêtes GYTS.

Afin de mieux apprécier l'intérêt de ces résultats, il y a lieu de souligner qu'au Sénégal, selon l'enquête GATS sur la prévalence du tabagisme chez les adultes au Sénégal conduite en 2015, qu'un demi-million (6,0%) des adultes utilise les produits du tabac avec 11,0% d'hommes et 1,2% de femmes. Ces chiffres peuvent être considérés comme très importants si on mesure l'ampleur et l'étendue des dangers provoqués par le tabagisme et l'influence des adultes sur une population essentiellement jeune. En 2020, on a constaté une diminution de la prévalence de l'usage de la cigarette chez les jeunes passant de 7,5% en 2007, à 4,5% en 2013 et 3,4 % en 2020. Ces prévalences rapportées au sexe s'élevaient à 5,6% chez les garçons en 2020 et 2013 et 4,7 en 2020 tandis que 1,4% des filles fument en 2020 contre 3,1% en 2013.

Cette baisse apparente de la prévalence du tabagisme chez les filles cache une particularité : en effet malgré une baisse passant de 3.1% en 2013 à 1,4% en 2020, l'usage des autres types de tabac (comme la shisha, le tabac roulé à la main, les

bidis) reste par contre stable avec un taux plus élevé de filles soit 11,1% qui affirment les avoir déjà utilisés.

Au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête GYTS 2020 :

✓ 4,9 % ont fait usage d'une forme quelconque de produits du tabac fumés autres que les cigarettes (tels que shisha, tabac roulé à la main, bidis) ;

✓ 3,5% ont déjà essayé ou expérimenté une forme quelconque de produits du tabac sans fumée (comme le tabac à priser, le tabac à chiquer, le tabac roulé) ;

✓ 9,8% ont affirmé avoir déjà essayé ou expérimenté la shisha, même une ou deux bouffées et 3,4 % à un âge très jeune à 7 ans ou moins.

Cela amène à s'interroger sur les facteurs qui poussent les jeunes vers ce type de tabagisme. Cette question pourrait trouver sa réponse à travers la conduite d'études qualitatives.

6.2. EXPOSITION A LA FUMEE AMBIANTE DU TABAC

Il faut rappeler que la CCLAT dans son article 8 met l'accent sur l'exposition à la fumée de tabac pour une meilleure protection de la santé des personnes.

L'Article 8 de la CCLAT intitulé « Protection contre l'exposition à la fumée du tabac » s'énonce comme suit :

1. Les parties reconnaissent qu'il est clairement établi, sur des bases scientifiques, que l'exposition à la fumée du tabac entraîne la maladie, l'incapacité et la mort ;
2. Chaque partie adopte et applique, dans le domaine relevant de la compétence de l'Etat en vertu de la législation nationale, et encourage activement, dans les domaines où une autre compétence s'exerce, l'adoption et l'application des mesures législatives, exécutive, administratives et/ou autres mesures efficaces prévoyant une protection contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics.

Le Sénégal fait partie des Etats signataires de la CCLAT d'où l'intérêt des résultats de cette enquête et des mesures correctrices à apporter pour la réduction du tabagisme chez les jeunes.

L'enquête révèle qu'environ tous les jours 3,9 % d'élèves voit leur mère fumer, environ tous les jours 4,4% voit leur frère/sœur fumer et 6,9% voient d'autres personnes fumer chez eux.

Cette tendance est révélatrice de la faiblesse des programmes de sensibilisation des parents d'élèves (Associations des Parents d'élèves et Association des Mères Éducatrices, Associations des Mères d'Élèves) tout en constituant une piste pour le Programme national de Lutte contre le Tabac.

Le taux d'exposition à la fumée ambiante du tabac continue de baisser entre 2013 et 2020 chez les élèves âgés de 13 - 15 ans au Sénégal.

La différence est statistiquement significative. En effet le taux d'exposition à la fumée du tabac à domicile passe de 27,9% en 2013 à 13,0% en 2020 soit une baisse de plus de la moitié.

Quant au taux d'exposition à la fumée dans les lieux publics fermés, il passe de 45,2% en 2013 à 25,3% en 2020 soit également une baisse de moitié.

Ces progrès enregistrés devraient encourager l'Etat à octroyer au PNLT des ressources financières domestiques (BCI) afin de permettre le financement du plan stratégique national de lutte antitabac et de poursuivre ainsi la mise en œuvre de projets d'éducation, de sensibilisation et de communication en direction des adolescent(e)s et jeunes mais aussi des parents d'élèves ; déjà entamés avec certains partenaires techniques et financiers tels que ACBF, l'OMS, etc...

Toutefois, les taux d'exposition encore élevés tant dans les ménages que dans les lieux publics fermés, devraient amener l'Etat à renforcer les activités relatives à l'application des dispositions phares de la loi notamment les missions de supervision conjointe en vue du respect de l'interdiction de fumer dans

les lieux publics, ouverts au public ou à usage collectif.

Un environnement sans fumée est en bonne voie d'être réglementé au Sénégal. Depuis le vote de la loi en 2014, suivi de sa promulgation et de la signature de son décret d'application beaucoup d'efforts ont été réalisés par le PNLT, les forces de défense et de sécurité, le Ministère de l'Education nationale et la société civile pour faire des lieux publics des espaces sans tabac.

La signature de l'arrêté n° 18 416, relatif à l'apposition des signalétiques d'interdiction de fumer dans les lieux publics a permis de faire respecter cette disposition de la loi au niveau de certains endroits publics comme les immeubles du système des Nations Unies, les établissements de santé, certains établissements scolaires et sur un rayon de 200 mètres, sur les lieux de travail publics et dans les moyens de transport public.

Toutefois, ces mesures méritent d'être généralisées et suivies afin de créer les conditions de respect de cette disposition de la CCLAT.

6.3. PUBLICITE, PROMOTION ET PARRAINAGE DES COMPAGNIES DE TABAC

L'Article 13 de la CCLAT intitulé « Publicité en faveur du tabac, Promotion et Parrainage » stipule :

1. Les parties reconnaissent que l'interdiction globale de la publicité, de la promotion et du parrainage réduira la consommation des produits du tabac.
2. Chaque partie, dans le respect de sa constitution ou de ses principes constitutionnels, instaure une interdiction globale de toute publicité en faveur du tabac et de toute promotion et de tout parrainage par l'industrie du tabac.

Cette interdiction, sous réserve du cadre juridique et des moyens techniques dont dispose cette partie, inclut l'interdiction globale de la publicité, de la promotion et du parrainage transfrontières à partir de son territoire. A cet égard, dans les cinq années suivant l'entrée

en vigueur de la Convention pour cette partie, celle-ci adopte des mesures législatives, exécutives, administratives et/ou d'autres mesures appropriées et fait rapport conformément à l'article 21.

Ces statistiques témoignent de l'agressivité des industriels et autres promoteurs du tabac à l'endroit de la population jeune. On remarque une frénésie de la promotion du tabagisme auprès de la population adolescente avec le développement de la communication digitale. Même si cela ne semble pas influencer dans la prévalence globale, il constitue une menace à prendre en compte par les projets et programmes de lutte contre le tabagisme.

Ces types de média constituent la principale source d'information des adolescents en matière de tabagisme et ce résultat d'enquête donne au PNLT des indications quant aux canaux à utiliser pour atteindre ce groupe cible.

6.4. ACCESSIBILITE

Le tabac est très accessible financièrement et géographiquement au Sénégal car vendu un peu partout (dans les boutiques, auprès des tabliers, des stations d'essence, ...), au détail, aux alentours des écoles (à moins de 200 mètres des écoles) en violation avec la loi et il est également toujours vendu aux mineurs (autre violation de la loi).

Un certain nombre de dispositions juridiques réglementant la vente du tabac est dans le circuit administratif pour signature et adoption (voir chapitre des recommandations).

6.5. ROLE DE L'ECOLE

L'une des principales missions de l'école consiste à instruire les apprenants et à assurer la mise à niveau des enseignants par rapport aux curricula enseignés. L'école devrait également faire respecter à l'intérieur et aux abords de l'établissement l'interdiction de fumer par les élèves et par le personnel.

Les résultats de l'enquête ont toutefois montré que si l'application est effective dans 70% des cas par les élèves, seuls

30% du personnel l'applique et les élèves sont plus exposés par la fumée ambiante du tabac à l'école qu'à domicile.

Un partenariat avec certaines écoles a permis au PNLT de sensibiliser les enseignants et les élèves sur les dangers liés aux méfaits du tabagisme lors des célébrations annuelles de la journée mondiale sans tabac mais également à travers des campagnes de sensibilisation au niveau des établissements scolaires au cours de ces dernières années.

Toutefois ce partenariat devrait être généralisé à tous les établissements scolaires afin que toute école ait une politique antitabac et que l'interdiction de fumer dans les écoles soit respectée dans tout le pays.

Le financement du plan stratégique national de lutte contre le tabac 2019-2023 permettrait à travers la révision des curricula et la formation des enseignants & élèves de renforcer durablement leurs connaissances et de leur inculquer les attitudes adéquates vis-à-vis du tabagisme.

6.6. RECOMMANDATIONS

La recommandation majeure pour faire progresser la lutte antitabac au Sénégal consiste à inscrire la lutte antitabac comme une priorité dans le programme sectoriel du MSAS afin de lui attribuer des crédits domestiques pour assurer le financement du plan stratégique national 2019-2023 et celui des futurs plans quinquennaux.

Cette condition financière remplie permettrait d'agir concrètement, durablement et efficacement sur les composantes suivantes du MPOWER :

❖ Prévalence :

Afin de baisser la prévalence du tabagisme notamment chez les jeunes, il faudrait :

- a. Poursuivre l'augmentation des taxes sur les produits de tabac et obtenir une hausse conséquente du prix du paquet de cigarettes, en instaurant une taxe spécifique en plus de la taxe ad valorem ;

- b. Adopter les textes juridiques dans le circuit (projet de décret sur l'ouverture des débits de tabac, arrêté sur la Shisha et arrêté sur les enseignes) ;
- c. Surveiller étroitement l'industrie du tabac ;
- d. Mettre en œuvre les clauses du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, notamment à travers l'élaboration du décret sur le suivi et la traçabilité de produits du tabac (en évitant toute interférence de l'industrie du tabac) ;
- e. Renforcer la collaboration et le partenariat avec les directions et programmes du MSAS (DPRS, MNT, PNT, SNIS) mais aussi avec les autres secteurs (finances, commerce, affaires étrangères, ...) afin de collecter des données et informations stratégiques fiables ;
- f. Faire respecter l'interdiction de fumer dans les établissements comme le stipule la loi antitabac et sanctuariser ainsi les écoles.
- g. Appliquer l'interdiction de vente du tabac dans un rayon de 200 mètres aux alentours des écoles et de vendre du tabac aux mineurs et par les mineurs, conformément aux articles 16 et 17 de la loi contre le tabac de 2014.

❖ Sevrage

- a. Intégrer l'aide au sevrage tabagique dans les structures de soins de santé ;
- b. Construire un centre national d'aide au sevrage et d'autres centres par pôle régional ;
- c. Intégrer les produits de sevrage tabagique (substituts nicotiques) dans la liste des médicaments essentiels achetés par la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement.

❖ Exposition à la fumée ambiante du tabac

- a. Renforcer la collaboration avec le ministère de l'intérieur et le ministère des forces armées afin d'effectuer un contrôle régulier ainsi que des missions de supervision conjointe avec la police, le CNLT et les CRLT au niveau des lieux publics ;
- b. Mener des campagnes de sensibilisation régulières à l'endroit de la population générale et notamment à l'endroit des parents d'élèves ;

c. Renforcer la collaboration et le partenariat avec les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin de sanctuariser les établissements scolaires et universitaires.

❖ **Publicité, promotion et parrainage**

Réorienter la communication en direction des jeunes en utilisant leurs canaux favoris (réseaux sociaux : communication digitale) pour les sensibiliser ;

❖ **Connaissances et attitudes**

a. Renforcer la collaboration et le partenariat avec la société civile afin de sensibiliser la population sur les effets délétères du tabac ;

b. Renforcer la collaboration et le partenariat avec les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin d'intégrer les programmes de lutte antitabac dans leurs programmes d'enseignement.

CONCLUSIONS

Les résultats des enquêtes GYTS Sénégal 2020 4^{ème} de genre après celle de 2002, 2007 et 2013 montrent une évolution globalement favorable de la prévalence du tabagisme en milieu scolaire et des comportements tabagiques des jeunes mais montrent une nécessité de renforcer la collaboration multisectorielle.

Ces résultats permettent de tirer globalement les conclusions suivantes :

- > La tendance de la prévalence du tabagisme chez les 13-15 ans est à la baisse mais il est très important de maintenir cette tendance par la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre le tabac dont le financement n'est pas encore acquis.
- > L'âge d'initiation au tabac de plus en plus précoce survenant dès 7 ans, interpelle les autorités sanitaires et celles de l'éducation nationale afin de renforcer les programmes de sensibilisation en direction de cette cible.
- > L'application rigoureuse de la loi portant interdiction de fumer dans les écoles par les chefs d'établissements est une nécessité absolue pour sanctuariser les écoles.
- > L'intégration dans les manuels scolaires de l'enseignement sur les dangers liés à l'usage du tabac doit être effective.
- > L'adoption du projet de décret portant sur l'autorisation d'ouverture des débits de tabac transmis au Secrétariat Général du gouvernement afin de sortir le tabac des boutiques et de la rue est urgente.
- > La signature de l'arrêté interministériel portant l'usage de la chicha dans les lieux publics constitue également une mesure urgente.
- > L'implication effective des forces de défense et de sécurité en particulier la police et la gendarmerie permettrait de mettre fin à la violation de la loi portant interdiction formelle de fumer dans les lieux publics.

- > L'augmentation de la taxe sur le tabac conforme à la directive de la CEDEAO (qui demande aux états d'appliquer une taxe spécifique sur le tabac) rendrait la cigarette moins accessible à la bourse des enfants.
- > La dotation de ressources financières et humaines nécessaires au Programme National de lutte contre le tabac lui permettrait de mener à bien sa mission.
- > Il est nécessaire de partager les tendances révélées par les deux enquêtes GYTS (2013 et 2020) avec les différentes associations collaborant avec le programme de lutte anti - tabac.
- > Les études de recherche multidisciplinaire sur le tabac doivent être poursuivies.
- > Des ateliers de restitution à travers tout le pays des résultats de recherche avec la participation des autorités scolaires et tous les acteurs de la lutte antitabac devront se tenir en temps opportun.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Jha P, Chaloupka FJ. *Tobacco Control in Developing Countries*. Oxford, UK: Oxford University Press, 2000.
1. Daff, B. M., Sarr, S.C. : Enquête Mondiale sur la Santé, 2002, 2003
2. Association of Southeast Asian Nations. Overview of the Association of Southeast Asian Nations (on-line). Available at : www.aseansec.org/64.htm. Accessed May, 2006.
3. Association of Southeast Asian Nations. Regional Action Plan on Healthy ASEAN Lifestyles (on-line). Available at : www.aseansec.org/8625.htm. Accessed May, 2006.
4. World Health Organization. *WHO Framework Convention on Tobacco Control*. Geneva, Switzerland: World Health Organization, 2003.
5. World Health Organization, South-East Asia Regional Office. *Regional Strategy for Utilization of Global Youth Tobacco Survey Data*. New Delhi, India: World Health Organization, 2005.
6. World Health Organization, Western Pacific Regional Office. *Tobacco Free Initiative Régional Action Plan 2005-2009*. Manila, Philippines: World Health Organization, 2005.
7. Warren CW, Jones NR, EriksenMP, Asma S. Patterns of global tobacco use in young people and implications for future chronic disease burden in adults. *Lancet* 2006 ; 367: 749-753.
8. Centers for Disease Control and Prevention. Global Youth Tobacco Surveillance, 2000-2007. Surveillance Summaries, January 25, 2008. MMWR 2008;57(No. SS-1).
9. Shah BV, Barnwell BG, Bieler GS. *Software for the Statistical Analysis of Correlated Data (SUDAAN): User's Manual. Release 7.5. 1997 (software documentation)*. Research Triangle Park, NC: Research Triangle Institute, 1997.

10. Ontario Tobacco Research Unit : le comportement des jeunes face à la réglementation sur le tabagisme. (Québec, 1993)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taille de l'échantillon et taux de réponse, par région (non pondérée)

Tableau 2 : Usage du tabac chez les filles et garçons âgés de 13 à 15 ans au Sénégal

Tableau 3 : Distribution des facteurs d'exposition chez les filles et garçons (13-15 ans)

Tableau 4 : Sources d'informations sur le tabac chez les adolescents (13-15 ans)

Tableau 5 : Connaissances et attitudes des élèves concernant la sensibilisation sur la lutte antitabac

Tableau 6 : Politique antitabac au niveau des écoles

Tableau 7 : Sevrage tabagique

Tableau 8 : Accessibilité et disponibilité du tabac

Tableau 9 : Avertissements sanitaires

Tableau 10.a : Argent de poche disponible

Tableau 10.b : Coût estimé du paquet de cigarettes par les élèves

Tableau 10.c : Parent(s) avec travail rémunéré

Tableau 11 : Âge d'initiation au tabagisme

Tableau 12 : Nombre de cigarettes fumé en moyenne par jour

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Nombre d'écoles et de classes échantillonnées et participantes

Figure 2 : Répartition de la cible selon le sexe

Figure 3 : Répartition selon l'âge

Figure 4 : Usage du tabac chez les élèves âgés de 13 à 15 ans

Figure 5 : Consommation actuelle de tabac parmi les élèves âgés de 13 à 15 ans (2002-2020)

Figure 6 : Sevrage tabagique GYTS (2002-2020)

Figure 7 : Exposition à la fumée secondaire (2002-2020)

Figure 8 : Messages anti-tabac dans les médias

Figure 9 : Connaissances et Attitudes, Elèves en faveur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés(2002-2020)

ANNEXES

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA SANTE

ET DE L'ACTION SOCIALE

La Présidente



N° 00000010 MSAS/DPRS/CNERS

Dakar, le 13 JAN 2020

AVIS ETHIQUE ET SCIENTIFIQUE

Référence : Protocole SEN19/86 « Enquête Global Youth Tobacco Survey (GYTS) ou Enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes »

Docteur,

J'accuse réception de vos réponses aux questions relatives au protocole en référence ci-dessus. À l'analyse, le Comité National d'Ethique pour la Recherche en Santé les trouve globalement satisfaisantes. En conséquence, le comité émet un avis éthique et scientifique favorable pour permettre la mise en œuvre dudit protocole.

Cet avis a une durée d'une année à compter de sa date de signature. Son renouvellement reste assujéti à la présentation d'un rapport d'étape permettant d'être informé sur le niveau de mise en œuvre de l'étude.

Je vous prie de croire, *Docteur*, à l'assurance de ma considération distinguée et de mes encouragements renouvelés.



Pr. Anta Tal DIA

Dr. Mame Mbayame Gueye Dione
Programme national de lutte contre le Tabac
Chercheur Principal de l'étude

CORRESPONDANCES



N° 12414 MSAS/DGS/DP/PNLT



Ministère de la Santé
et de l'Action sociale

Dakar, le 23 SEP. 2019

Le Ministre

Objet : Enquête globale sur le tabagisme des jeunes en milieu scolaire 2019

Monsieur le Ministre,

L'enquête Global Youth Tobacco Survey (GYTS) a été mise au point par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Center for Disease Control and Prevention (CDC) basé à Atlanta, pour la surveillance épidémiologique de la consommation du tabac chez les jeunes en milieu scolaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la lutte antitabac, le Sénégal en collaboration avec l'OMS et les services du Ministère de l'Education Nationale, à l'instar d'autres pays membres de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte antitabac (CCLAT) va procéder à sa quatrième enquête de surveillance épidémiologique du tabagisme après celles de 2002, 2007 et 2013.

Cette enquête qui est indispensable pour mesurer l'efficacité des programmes de prévention du tabagisme en milieu scolaire, est prévue à partir du **15 Novembre 2019** sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plaira de faire prendre aux Inspecteurs d'Académies pour le bon déroulement de cette enquête.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'assurance de ma parfaite considération.

A
Monsieur Mamadou TALLA
Ministre de l'Education Nationale

-DAKAR-





REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
Ministère de l'Éducation nationale



Le Ministre

N° 139 MEN/SG/DCMS/aad

Dakar, le 17.3 JAN 2020

Objet: Enquête globale sur le tabagisme des jeunes en milieu scolaire 2020

Ref: V/L n° 12 414 / MSAS/ DGS/DP/ PNLT du 23 septembre 2019

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre citée en référence, je vous informe que l'organisation d'une collecte de données sur le tabagisme en milieu scolaire ne soulève pas d'objection de ma part.

En conséquence, j'ai instruit le Chef de la Division du Contrôle Médical scolaire (DCMS) d'apporter aux équipes qui procéderont aux enquêtes la collaboration du département et de veiller, en ce qui nous concerne au respect des conditions d'éthique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

A

Monsieur Abdoulaye Diouf SARR

Ministre de la Santé et de l'Action sociale

Dakar



2° Sphère de Diamniadio – Batiment B A – BP : 4025 – Tel : +221 849 54 54 –

Email : sepamen@education.gouv.sn



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Une Vie - Une Foi



Ministère de la Santé
et de l'Action Sociale

Direction de la Prévention

Programme National de Lutte

Contre Le Tabac

Le Coordonnateur

00000003

N° _____ MSAS / DGS/DP / PNLT

Dakar, le 17 JAN 2020

Enquête GYTS – Formulaire de notification aux parents

L'école de votre enfant participe à l'enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes (GYTS) parrainée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'enquête vise à recueillir des informations sur la consommation de tabac par les élèves des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

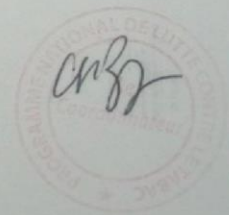
Des questions leur seront posées sur leur consommation de tabac, leurs connaissances et leurs attitudes concernant le tabac, le sevrage tabagique, la fumée passive, le rôle des médias et de la publicité, ainsi que le programme scolaire.

L'enquête GYTS a été approuvée par Center for Disease Control and Prevention (CDC) basé à Atlanta.

En complétant au crayon le questionnaire qui leur est soumis sur support papier, vos enfants ne courent aucun risque. L'enquête a été conçue de manière à préserver l'anonymat des répondants et la confidentialité des données. Les étudiants et les écoles ne seront jamais nommément mentionnés dans les rapports faisant état des résultats de l'enquête.

Au cas où vous auriez des questions à poser, n'hésitez pas à prendre contact avec Docteur Oumar BA, Coordonnateur du Programme national de Lutte contre le Tabac, téléphone +221 77 563 50 31, E-mail : oumarbadiom@gmail.com.

Nous vous remercions de votre coopération.



Dr Oumar BA

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

MEMBRES COMITE DE PILOTAGE GYTS 2020		
PRENOMS	NOM	STRUCTURES
Dr Oumar	BA	PNLT/ DP/ DGSP/MSAS
Dr Mame Mbayame G DIONE	BA	
Mme Adama Mbaye	MBAYE	
Mr Paul Joseph	NDIAYE	
Mr Omar	NDAO	
Mme Nogaye	DIENG	
Mr Ndiassé	DIOP	
Mr Alioune	SYLLA	
Dr Aliou Abdourahmane	DIA	
Mme Aissatou WONE	WONE	
Mr Amadou Adama	NDIAYE	
Mme Awa	CISSOKHO	ANS/ MEFP
Mr Samba Kor	SARR	DPRS/ DGSP/MSAS
Dr Abdoulaye	DIALLO	

LISTE DES SUPERVISEURS

PNLT			
Dakar	Dr Oumar	BA	77 563 50 31
	Oumar	NDAO	77 656 14 25
	Dr Mame Mbayame DIONE	BA	77 559 25 55
	Ndiassé	DIOP	77 566 48 30
	Alioune	SYLLA	77 635 35 61

	Adama	MBAYE	77 504 55 25
ANSD			
	Awa	Cissokho	776653874
DCMS			
	Mme Aïssatou	WONE	775398549

LISTE DES AGENTS ENQUETEURS GYTS 2020

REGIONS	PRENOMS	NOM	TELEPHONE
ANSD/ SRSD			
Dakar	El hadj Yaya	LY	78 448 32 44
Tambacounda	Alhousseynou	CISSOKHO	775605727
Fatick	Boubacar	BA	775934054
Kaolack	Alioune Badara	NDIAYE	774592209
Ziguinchor	Amadou Bamba	KONTA	779194989
Saint Louis	Cheikhna Amadou	NDIAYE	777886985
Louga	Khady Diatou	DIAGNE	772135382
Matam	Aminata	SY	774586376
Diourbel	Salla	GUEYE	771625064 / 771255489
Thiès	Ndèye Sokhna	KANE	775021184
	Ndakhté	NDIAYE	778217026
	Elimane	MBAYE	772049696
PNLT			
Nogaye		DIENG	77 551 40 17
Henriette T.		NDONG	77238 77 99
Rokhaya		FAYE	77 446 94 35
Amy		ANNE	77 224 23 46
Alassane		DIALLO	77 488 14 58
Mamadou Bamba		SAGNA	77 241 46 13
Baba Gallé		DIALLO	77 458 26 09
DCMS			
Moussa		SENE	77 574 15 81

LISTE DES POINTS FOCALIS DE LA DCMS

Régions	Prénoms	NOM	Téléphone	Email
Tambacounda	Amadou T	SY	77 649 13 15	amatsy6@yahoo.fr
Fatick	Babacar Faris	HAGNE	77 444 26 25/ 77 685 61 55	bafahagne@yahoo.fr
Kaolack	Bakary	SARR	77 544 10 37	sarbakary58@gmail.com
Ziguinchor	Marcel	LEYE	76 490 34 42	leye_marcel@yahoo.fr
Thiès	Ngossé Bousso	FALL	77 101 86 77	ngossefall@yahoo.fr
St-Louis	Mafall	DER	77 549 00 20	mafder69@yahoo.fr
Louga	Moctar	SOW	77 556 62 19	mocctarsow@yahoo.fr
Matam	Samba	NDIAYE	77 547 68 55	sambandiaye2005@yahoo.fr
Diourbel	Mame Khar	DIOP	77 648 25 44	khardiop3@yahoo.fr

Notes à l'intention des agents de terrain

1. Se présenter et présenter l'enquête à la classe (section)

Bonjour. Le/la/l [ORGANISATION] procède à cette enquête auprès des étudiants. Il/elle est notamment chargé(e) d'aider les écoles à informer les étudiants sur les comportements en matière de tabagisme pour empêcher d'augmenter le risque de problèmes de santé actuellement ou à l'avenir.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous de sa participation à l'enquête. Celle-ci est facultative et vous ne serez pas noté selon que vous répondez ou non aux questions. Seul un nombre limité d'étudiants comme vous participent toutefois à l'enquête dans des écoles de l'ensemble du pays. Les réponses que vous

apportez sont très importantes. Je vous demande de lire attentivement chaque question et d'y répondre sur la base de votre comportement ou de vos connaissances effectives. Je souligne qu'il ne s'agit en aucune façon d'un test que vous-même ou votre école auriez à subir.

2. Distribuer les questionnaires et les feuilles de réponses. Souligner le respect de la sphère privée et de l'anonymat

Tout au long de l'enquête, des mesures strictes seront prises pour protéger la sphère privée et garantir le caractère anonyme de votre participation. Je vous prie de ne pas mettre votre nom sur le questionnaire ou la feuille de réponses. Vos réponses restent anonymes. Les résultats de l'enquête ne se rapporteront jamais à un nom, à une classe ou section, ni à une école. Quand vous avez complété la feuille de réponses, vous pouvez la déposer dans cette grande enveloppe (ou dans cette boîte).

PARCOURIR LA PAGE DU QUESTIONNAIRE CONTENANT LES INSTRUCTIONS :

Je vous prierai maintenant de vous reporter à la feuille de réponses. Utilisez le crayon N° 2 qui vous a été remis pour apporter vos réponses. N'utilisez pas de stylo, ni un autre crayon. Vous remarquerez qu'à chaque question correspond une série de cercles sur la feuille de réponses. Pour chaque question à laquelle vous répondez, choisissez une seule réponse qui correspond le mieux à votre comportement ou à vos connaissances, puis remplissez complètement le cercle correspondant sur la feuille de réponses. Je vous prie de ne pas cocher les cercles, ni de mettre des croix, des lignes, des cercles ou des petits points sur la feuille de réponses. Si vous souhaitez modifier une réponse, effacez complètement votre première réponse. Pour chaque question, un seul cercle de la feuille de réponses doit être noirci.

Veillez à bien répondre à chaque question. Quand vous avez terminé, vérifiez l'ensemble de la feuille de réponses pour vous assurer que vous n'avez sauté aucune question. Vous aurez toute la durée de la période pour compléter l'enquête, ce qui veut dire que vous avez jusqu'à ____ (heure). Si vous avez terminé avant, veuillez rester assis.

Il est important que vos réponses à l'enquête reflètent des connaissances ou des comportements effectifs. Ne choisissez pas une réponse uniquement parce que vous croyez que c'est ce qu'on veut que vous disiez.

LIRE L'INTRODUCTION DU QUESTIONNAIRE : avant que vous ne commenciez, je vais vous lire certaines informations importantes concernant l'enquête. Veuillez vous reporter à la page introductive du questionnaire.

3. Après que les questionnaires et les feuilles de réponses ont été ramassés

Je tiens à remercier chacun d'entre vous d'avoir participé à l'enquête. Les informations que vous nous avez fournies serviront à mettre au point de meilleurs programmes d'éducation pour la santé à l'intention d'étudiants comme vous dans l'ensemble du pays.

Questionnaire sur la politique de l'école

1. **Quel poste principal occupez-vous dans cette école ? [AJUSTER LES CATÉGORIES SELON LE PAYS]**
 - a. Administrateur/Directeur
 - b. Enseignant
 - c. Membre des services de santé de l'école (infirmière, par exemple)
 - d. Membre du personnel administratif
 - e. Autre fonction (_____)

2. **Votre école a-t-elle adopté une politique ou un règlement interdisant spécifiquement la consommation de tabac par les élèves à l'intérieur de l'établissement ?**
 - a. Oui
 - b. Non
 - c. Je ne sais pas

3. **Votre école a-t-elle adopté une politique ou un règlement interdisant spécifiquement la consommation de tabac par les élèves à l'extérieur des bâtiments dans le périmètre de l'établissement ?**
 - a. Oui
 - b. Non
 - c. Je ne sais pas

4. **Votre école a-t-elle adopté une politique ou un règlement interdisant spécifiquement la consommation de tabac par le personnel à l'intérieur de l'établissement ?**
 - a. Oui
 - b. Non
 - c. Je ne sais pas

5. **Votre école a-t-elle adopté une politique ou un règlement interdisant spécifiquement la consommation de tabac par le personnel à l'extérieur des bâtiments dans le périmètre de l'établissement ?**
 - a. Oui
 - b. Non
 - c. Je ne sais pas

- 6. Comment votre école applique-t-elle sa politique ou son règlement sur la consommation de tabac par les élèves ?**
- a. Il n'y a pas de politique ou de règlement sur la consommation de tabac par les étudiants
 - b. Complètement
 - c. Partiellement
 - d. Pas du tout

- 7. Comment votre école applique-t-elle sa politique ou son règlement sur la consommation de tabac par le personnel ?**
- a. Il n'y a pas de politique ou de règlement sur la consommation de tabac par le personnel
 - b. Complètement
 - c. Partiellement
 - d. Pas du tout

Enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes (GYTS)

Questionnaire de base avec questions facultatives

Questionnaire mondial de base

Instructions

- Lire attentivement chaque question avant d'y répondre.
- Choisir la réponse qui selon vous correspond le mieux à ce que vous pensez et à la réalité.
- Ne choisir **qu'une seule** réponse par question.
- Sur la feuille de réponses, repérer le cercle qui correspond à votre choix puis le noircir complètement au moyen du crayon qui vous a été remis.
- Remplir correctement les cercles comme ceci : ●
- Si vous voulez modifier votre réponse, il vous suffit de l'effacer complètement sans laisser de traces.

Exemple :

24.
les
vivent

Croyez-vous
poissons

24.

dans l'eau ?

- a. Oui, certainement
- b. Oui, probablement
- c. Non, probablement pas
- d. Non, certainement pas



que

Introduction

Nous vous remercions de votre participation à cette enquête. Avant de commencer, veuillez lire les points suivants qui vous aideront à répondre aux questions.

- Certaines questions concernent la cigarette.
- D'autres questions concernent le tabac à fumer de manière générale, c'est-à-dire la cigarette et d'autres formes de tabac à fumer.
- D'autres encore concernent la consommation de tabac sans fumée, c'est-à-dire le tabac que l'on ne fume pas mais qui est prisé, gardé dans la bouche ou mâché.
- Enfin, d'autres questions peuvent concerner d'autres formes de tabagisme ou de consommation de produits du tabac – cigarettes, tabac fumé sous une autre forme et tabac sans fumée.
- Le tableau qui suit donne des exemples de produits du tabac :

Consommation de différentes formes de tabac	
Tabac à fumer	Tabac sans fumée

Cigarettes – Cigarettes industrielles – Cigarettes roulées à la main Autres types de tabac à fumer : – Chicha – Tabac à rouler ou « poon » – Bidis ou « Tabac saba »	– Tabac à priser ou snifer – Tabac à mâcher – Tabac à chiquer
--	---

d'ordre Les premières questions personnelles sont général.

1. Quel âge avez-vous ?

- a. 11 ans ou moins
- b. 12 ans
- c. 13 ans
- d. 14 ans
- e. 15 ans
- f. 16 ans
- g. 17 ans ou plus

2. Êtes-vous un homme ou une femme ?

- a. Homme
- b. Femme

3. Quel est votre niveau scolaire actuel ?

- a. 6ème
- b. 5ème
- c. 4ème
- d. 3ème

4. Dans la semaine, de combien d'argent en général disposez-vous pour le dépenser comme vous le souhaitez ?

- a. Je n'ai généralement pas d'argent à dépenser
- b. Moins de 2500 F
- c. 2500-5000 F
- d. 5001-7500 F
- e. 7501-10 000 F
- f. Plus de 10000 F

5. Vos parentstravaillent-ils ?

- a. Seulement mon père (mon beau-père ou le compagnon de ma mère)
- b. Seulement ma mère (ma belle-mère ou la compagne de mon père)

- c. Tous les deux
- d. Aucun des deux
- e. Je ne sais pas

Les questions suivantes concernent votre consommation de tabac.

6. Avez-vous déjà essayé de fumer une cigarette, ne serait-ce qu'une ou deux bouffées ? a. Oui
b. Non
7. **À quel âge avez-vous fumé une cigarette pour la première fois ?**
a. Je n'ai jamais fumé de cigarette
b. 7 ans ou moins
c. 8 ou 9 ans
d. 10 ou 11 ans
e. 12 ou 13 ans
f. 14 ou 15 ans
g. 16 ans ou plus
8. **Combien de jours avez-vous fumé la cigarette au cours des 30 derniers jours ?** a. 0 jour
b. 1 ou 2 jours
c. 3 à 5 jours
d. 6 à 9 jours
e. 10 à 19 jours
f. 20 à 29 jours
g. Tous les jours
9. **Souvenez-vous des jours où vous avez fumé la cigarette au cours des 30 derniers jours.**
Habituellement, quel est le nombre de cigarettes que vous fumez par jour ?
a. Je n'ai pas fumé de cigarette au cours des 30 derniers jours
b. Moins d'une cigarette par jour
c. Une cigarette par jour
d. 2 à 5 cigarettes par jour
e. 6 à 10 cigarettes par jour
f. 11 à 20 cigarettes par jour
g. Plus de 20 cigarettes par jour
10. **Avez-vous déjà essayé un type de tabac à fumer autre que la cigarette (comme par exemple Chicha, tabac à rouler (en wolof poon), bidis « en wolof tabac saba » ?**
a. Oui
b. Non
11. **Au cours des 30 derniers jours, avez-vous fumé du tabac sous une forme autre que la cigarette (comme par exemple Chicha, tabac à rouler (en wolof poon), bidis (en wolof Tabasaba) ?**

- a. Oui
- b. Non

12. Avez-vous déjà essayé des produits du tabac sans fumée (comme par exemple : Tabac à priser, tabac à mâcher, tabac à chiquer) ?

- a. Oui
- b. Non

13. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous consommé des produits du tabac sans fumée (comme par exemple : tabac à priser, tabac à mâcher, tabac à chiquer) ?

- a. Oui
- b. Non

Les questions suivantes concernent la chicha.

14. Avez-vous déjà essayé la chicha, ne serait-ce qu'une ou deux bouffées ?

- a. Oui
- b. Non

15. À quel âge avez-vous fumé la chicha pour la première fois ?

- a. Je n'ai jamais fumé la chicha
- b. 7 ans ou moins
- c. 8 ou 9 ans
- d. 10 ou 11 ans
- e. 12 ou 13 ans
- f. 14 ou 15 ans
- g. 16 ans ou plus

16. **Au cours des 30 derniers jours, combien de jours avez-vous fumé la chicha ?**
- a. 0 jour
 - b. 1 ou 2 jours
 - c. 3 ou 5 jours
 - d. 6 ou 9 jours
 - e. 10 ou 19 jours
 - f. 20 ou 29 jours
 - g. Tous les jours
17. **Souvenez-vous des jours pendant lesquels vous avez fumé la chicha au cours des 30 derniers jours. Habituellement, combien de fois par jour avez-vous fumé la chicha ?**
- a. Je n'ai pas fumé la chicha au cours des 30 derniers jours
 - b. 1 fois par jour
 - c. 2 fois par jour
 - d. 3 fois par jour
 - e. 4 fois ou par jour ou plus
18. **Voulez-vous arrêter de fumer la chicha maintenant ?**
- a. Je n'ai jamais fumé la chicha
 - b. Je ne fume pas actuellement la chicha
 - c. Oui
 - d. Non
19. **Au cours des 12 derniers mois, avez-vous essayé d'arrêter de fumer la chicha ?**
- a. Je n'ai jamais fumé la chicha
 - b. Je n'ai pas fumé la chicha au cours des 12 derniers mois
 - c. Oui
 - d. Non
20. **Pensez-vous que la fumée passive de chicha nuise à votre santé ?**

- a. Non, certainement pas
- b. Non, probablement pas
- c. Oui, probablement
- d. Oui, certainement

21. Où étiez-vous la dernière fois que vous avez fumé la chicha au cours des 30 derniers jours ? (CHOISIR UNE SEULE RÉPONSE)

- a. Je n'ai pas fumé la chicha au cours des 30 derniers jours
- b. À la maison
- c. Dans un café
- d. Dans un restaurant
- e. Dans un bar ou en boîte
- f. Dans un autre endroit

22. Au cours des 30 derniers jours, a-t-on refusé de vous servir une chicha à cause de votre âge ?

- a. Je n'ai pas essayé de commander une chicha au cours des 30 derniers jours
- b. Oui, on a refusé de me servir une chicha à cause de mon âge
- c. Non, on n'a pas refusé de me servir une chicha à cause de mon âge

23. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous remarqué des mises en garde sanitaires sur les emballages de chicha de tabac ?

- a. Oui, mais je n'y ai pas vraiment prêté attention
- b. Oui. Elles m'ont fait réfléchir et m'ont incité à arrêter de fumer la chicha ou à ne pas commencer
- c. Non

24. Si un de vos meilleurs amis vous offre une chicha, la fumez-vous ?
- Non, certainement pas
 - Non, probablement pas
 - Oui, probablement
 - Oui, certainement
25. Pensez-vous qu'il soit difficile d'arrêter de fumer la chicha après avoir commencé ?
- Non, certainement pas
 - Non, probablement pas
 - Oui, probablement
 - Oui, certainement
26. Pensez-vous que fumer la chicha aide à se sentir plus (ou moins) à l'aise à l'occasion de fêtes, de soirées ou en société ?
- Plus à l'aise
 - Moins à l'aise
 - Cela ne fait aucune différence
27. Que pensez-vous de l'affirmation suivante : « Je crois que j'aimerais bien fumer une chicha » ?
- Je fume actuellement la chicha
 - Je suis tout à fait d'accord
 - Je suis d'accord
 - Je ne suis pas d'accord
 - Je ne suis pas du tout d'accord
28. Fumez-vous ou avez-vous envie de fumer du tabac au réveil ?
- Je ne fume pas de tabac
 - Non, je ne fume pas de tabac et ne ressens pas l'envie de fumer au réveil
 - Oui, parfois je fume du tabac ou ressens l'envie de fumer au réveil
 - Oui, je fume toujours du tabac ou ressens toujours l'envie de fumer au réveil

- 29. Après avoir fumé du tabac, au bout de combien de temps commencez-vous à ressentir une très forte envie de fumer à nouveau à laquelle il vous est difficile de résister ?**
- a. Je ne fume pas de tabac
 - b. Je ne ressens jamais l'envie de fumer à nouveau après avoir fumé du tabac
 - c. Moins de 60 minutes
 - d. 1 à 2 heures
 - e. Plus de 2 heures jusqu'à 4 heures
 - f. Plus de 4 heures, mais moins d'une journée entière
 - g. 1 à 3 jours
 - h. 4 jours ou plus

Les questions suivantes concernent le sevrage tabagique et cherchent à déterminer si vous avez ou avez eu l'intention d'arrêter de fumer.

- 30. Voulez-vous arrêter de fumer maintenant ?**

- a. Je n'ai jamais fumé
- b. Actuellement, je ne fume pas
- c. Oui
- d. Non

- 31. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous essayé d'arrêter de fumer ?**

- a. Je n'ai jamais fumé
- b. Je n'ai pas fumé au cours des 12 derniers mois
- c. Oui
- d. Non

- 32. D'après vous, seriez-vous capable d'arrêter de fumer si vous le vouliez ?**

- a. Je n'ai jamais fumé
- b. Actuellement, je ne fume pas
- c. Oui
- d. Non

- 33. Vous serait-il facile ou difficile de ne pas fumer pendant une semaine ?**

- a. Je ne fume pas
- b. Très difficile
- c. Assez difficile
- d. Assez facile
- e. Très facile

- 34. Vous serait-il facile ou difficile d'arrêter de fumer définitivement ?**

- a. Je ne fume pas actuellement
- b. Très difficile

- c. Assez difficile
- d. Assez facile
- e. Très facile

35. Depuis combien de temps avez-vous arrêté de fumer ?

- a. Je n'ai jamais fumé
- b. Je n'ai pas arrêté de fumer
- c. 1 à 3 mois
- d. 4 à 11 mois
- e. 1 an
- f. 2 ans
- g. 3 ans ou plus

36. Quelle était la raison principale pour laquelle vous avez arrêté de fumer ? (NE CHOISIR QU'UNE SEULE RÉPONSE)

- a. Je n'ai jamais fumé
- b. Je n'ai pas arrêté de fumer
- c. Pour améliorer ma santé
- d. Par souci d'économie
- e. Parce que ma famille n'aime pas qu'on fume
- f. Parce que mes amis n'aiment pas qu'on fume
- g. Autres

37. Quand vous avez arrêté de fumer, comment l'avez-vous vécu ?

- a. Je n'ai jamais fumé
- b. Je n'ai pas arrêté de fumer
- c. C'était très difficile
- d. C'était assez difficile
- e. C'était assez facile
- f. C'était très facile

38. Avez-vous déjà reçu de l'aide ou des conseils pour arrêter de fumer ?

(NE CHOISIR QU'UNE SEULE RÉPONSE)

- a. Je n'ai jamais fumé
- b. Oui, d'un programme ou d'un professionnel
- c. Oui, d'un ami
- d. Oui, d'un membre de la famille
- e. Oui, à la fois d'un programme ou d'un professionnel et d'un ami ou d'un membre de la famille
- f. Non

Les questions suivantes concernent votre exposition à la fumée passive.

39. Au cours des sept derniers jours, combien de jours a-t-on fumé chez vous, en votre présence ?

- a. 0 jour
- b. 1 ou 2 jours
- c. 3 ou 4 jours
- d. 5 ou 6 jours
- e. Tous les jours

40. Voyez-vous votre père (votre beau-père ou le compagnon de votre mère) fumer souvent à la maison ?

- a. Je n'ai pas de père/ne vois pas mon père
- b. Pratiquement tous les jours
- c. Parfois
- d. Jamais

41. Voyez-vous votre mère (votre belle-mère ou la compagne de votre père) fumer à la maison ?

- a. Je n'ai pas de mère/ne vois pas ma mère
- b. Pratiquement tous les jours
- c. Parfois
- d. Jamais

42. Voyez-vous votre (vos) frère(s)/sœur(s) fumer souvent à la maison ?

- a. Je n'ai pas de frère/sœur/ne vois pas mon (mes) frère(s)/ma (mes) sœur(s)
- b. Pratiquement tous les jours

- c. Parfois
- d. Jamais

43. Voyez-vous d'autres personnes fumer souvent à la maison ?

- a. Il n'y a pas d'autres personnes/ je ne vois pas d'autres personnes à la maison
- b. Pratiquement tous les jours
- c. Parfois
- d. Jamais

44. Au cours des sept derniers jours, combien de jours a-t-on fumé en votre présence, dans un lieu public clos (comme par exemple : salles de classe, maisons, restaurants, centres commerciaux, salles de sport, salles de jeux, boîtes de nuit, cinéma) ?

- a. 0 jour
- b. 1 ou 2 jours
- c. 3 ou 4 jours
- d. 5 ou 6 jours
- e. Tous les jours

45. Au cours des sept derniers jours, combien de jours a-t-on fumé en votre présence, dans les transports publics (train, bus ou taxi) ?

- a. Je n'ai pas utilisé les transports publics au cours des 7 derniers jours
- b. J'ai utilisé les transports publics, mais on n'a pas fumé en ma présence
- c. 1 ou 2 jours
- d. 3 ou 4 jours
- e. 5 ou 6 jours
- f. Tous les jours

46. Au cours des sept derniers jours, combien de jours a-t-on fumé en votre présence, dans un lieu public extérieur (comme par exemple : terrains de football ou de basket, trottoirs, entrées de bâtiments, parkings, plages, stades) ?

- a. 0 jour
- b. 1 ou 2 jours
- c. 3 ou 4 jours
- d. 5 ou 6 jours

e. Tous les jours

47. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous vu des gens fumer dans les locaux ou le périmètre de votre établissement ?

- a. Oui
- b. Non

48. Pensez-vous que la fumée passive nuise à votre santé ?

- a. Non, certainement pas
- b. Non, probablement pas
- c. Oui, probablement
- d. Oui, certainement

49 Êtes-vous en faveur d'une interdiction de fumer dans des lieux publics clos (comme par exemple : salles de classe, maisons, restaurants, centres commerciaux, salles de sport, salles de jeux, boîtes de nuit, cinéma) ?

- a. Oui
- b. Non

50. Êtes-vous en faveur d'une interdiction de fumer dans les lieux publics extérieurs (comme par exemple : terrains de football ou de basket, trottoirs, entrées de bâtiments, parkings, plages, stades) ?

- a. Oui
- b. Non

Les questions suivantes visent à déterminer comment vous vous procurez des cigarettes.

51. La dernière fois que vous avez fumé des cigarettes au cours des 30 derniers jours, comment les avez-vous obtenues ?

(NE CHOISIR QU'UNE SEULE RÉPONSE)

- a. Je n'ai pas fumé de cigarettes au cours des 30 derniers jours
- b. Je les ai achetées dans la boutique d'une station-service
- c. Je les ai achetées chez un tablier
- d. Je les ai achetées dans une boutique ou un kiosque
- e. Je les ai obtenues de quelqu'un d'autre
- f. Je les ai obtenues autrement

52. Au cours des 30 derniers jours, quelqu'un a-t-il refusé de vous vendre des cigarettes à cause de votre âge ?

- a. Je n'ai pas essayé d'acheter des cigarettes au cours des 30 derniers jours

- b. Oui, on a refusé de me vendre des cigarettes à cause de mon âge
- c. Non, je n'ai pas été empêché d'acheter des cigarettes à cause de mon âge

53. La dernière fois que vous avez acheté des cigarettes au cours des 30 derniers jours, sous quelle forme les avez-vous achetées ?

- a. Je n'ai pas acheté de cigarettes au cours des 30 derniers jours
- b. J'ai acheté des paquets de cigarettes
- c. Je les ai achetées à l'unité
- d. Je les ai achetées en cartouches
- e. J'ai acheté du tabac pour rouler mes propres cigarettes

54. Au cours des 30 derniers jours, quelle marque de cigarettes avez-vous normalement fumée ? (NE CHOISIR QU'UNE SEULE RÉPONSE)

- a. Je n'ai pas fumé de cigarettes au cours des 30 derniers jours
- b. Aucune marque particulière
- c. Marlboro
- d. Excellence
- e. Houston
- f. Davidoff
- g. Autres

55. Selon vous, quel est en moyenne le prix d'un paquet de 20 cigarettes ?

- a. Moins de 500 F
- b. 500-700 F
- c. 701-800 F
- d. 801-1000 F
- e. Plus de 1000 F
- f. Je ne sais pas

56. Dans l'ensemble, est-il facile ou difficile pour vous d'acheter des cigarettes dans un boutique ?

- a. Je n'achète normalement pas de cigarettes dans une boutique
- b. Très difficile
- c. Assez difficile
- d. Assez facile
- e. Très facile

57. Pouvez-vous acheter des cigarettes près de votre école ?

- a. Oui
- b. Non
- c. Je ne sais pas

58. **Vous serait-il facile ou difficile d'obtenir des cigarettes si vous en vouliez ?** a. Très difficile
b. Assez difficile
c. Assez facile
d. Très facile
e. Je ne sais pas
59. **Estimez-vous qu'il faudrait augmenter les prix des cigarettes ?** a. Oui
b. Non

Les questions suivantes concernent les messages contre le tabagisme (cigarettes, autres formes de tabac à fumer et tabac sans fumée).

60. **Au cours des 30 derniers jours, avez-vous vu ou entendu des messages contre le tabagisme à la télévision, à la radio, sur Internet, sur des affiches, dans des journaux, des magazines ou des films ?**
a. Oui
b. Non
61. **Au cours des 30 derniers jours, avez-vous vu ou entendu des messages contre le tabagisme à l'occasion d'évènements sportifs, de foires, de concerts, de manifestations communautaires ou en société ?**
a. Je n'ai pas assisté à ce type d'évènement ou de manifestation au cours des 30 derniers jours
b. Oui
c. Non
62. **Au cours des 30 derniers jours, avez-vous remarqué des mises en garde sanitaires sur des paquets de cigarettes ?**
a. Oui, mais je n'y ai pas vraiment prêté attention
b. Oui. Elles m'ont fait réfléchir et m'ont incité à arrêter de fumer ou à ne pas commencer à fumer
c. Non
63. **Au cours des 12 derniers mois, a-t-on évoqué en classe les dangers du tabagisme ?** a. Oui
b. Non
c. Je ne sais pas

Les questions suivantes concernent la publicité en faveur du tabac ou la promotion du tabac (cigarettes, autres formes de tabac à fumer et tabac sans fumée).

64. **Au cours des 30 derniers jours, avez-vous vu des gens consommer du tabac à la télévision, dans des vidéos ou des films ?**
a. Je n'ai pas regardé la télévision, des vidéos ou des films au cours des 30 derniers jours
b. Oui
c. Non

65. **Au cours des 30 derniers jours, avez-vous vu des publicités ou des promotions pour des produits du tabac dans des points de vente (comme par exemple tablier, boutiques, kiosques, chariots ambulants, etc.) ?**
- a. Je ne me suis pas rendu dans un point de vente au cours des 30 derniers jours
 - b. Oui
 - c. Non
66. **Seriez-vous prêt à utiliser ou à porter un article comme un briquet, un t-shirt, une casquette ou des lunettes de soleil sur lequel figure le nom ou le logo d'une marque de tabac ?**
- a. Oui
 - b. Peut-être
 - c. Non
67. **Êtes-vous en possession d'un article (t-shirt, stylo, sac à dos, par exemple) portant le logo d'une marque de tabac ?**
- a. Oui
 - b. Non
68. **Un employé d'un fabricant de tabac vous a-t-il déjà offert gratuitement des produits du tabac ?**
- a. Oui
 - b. Non

Les questions suivantes portent sur vos attitudes et votre position concernant la consommation de tabac.

69. **Vos parents fument-ils du tabac ?**
- a. Non
 - b. Oui, tous les deux
 - c. Mon père seulement
 - d. Ma mère seulement
 - e. Je ne sais pas
70. **Vos meilleurs amis fument-ils du tabac ?**
- a. Non
 - b. Certains d'entre eux
 - c. La plupart
 - d. Tous
71. **Si un de vos meilleurs amis vous offre un produit du tabac, l'acceptez-vous ?**
- a. Non, certainement pas
 - b. Non, probablement pas
 - c. Oui, probablement

d. Oui, certainement

72. Au cours des 12 prochains mois, pensez-vous qu'il vous arrivera de consommer du tabac sous quelque forme que ce soit ?

- a. Non, certainement pas
- b. Non, probablement pas
- c. Oui, probablement
- d. Oui, certainement

73. Une fois qu'on a commencé à fumer, pensez-vous qu'il serait difficile d'arrêter ?

- a. Non, certainement pas
- b. Non, probablement pas
- c. Oui, probablement
- d. Oui, certainement

74. Pensez-vous que fumer du tabac aide à se sentir plus (ou moins) à l'aise à l'occasion de fêtes, de soirées ou en société ?

- a. Plus à l'aise
- b. Moins à l'aise
- c. Cela ne fait aucune différence

75. Que pensez-vous de l'affirmation suivante : « Je crois que j'aimerais bien fumer une cigarette » ?

- a. Je fume actuellement la cigarette
- b. Je suis tout à fait d'accord
- c. Je suis d'accord
- d. Je ne suis pas d'accord
- e. Je ne suis pas du tout d'accord

Merci d'avoir participé à cette enquête !

Feuille de définition des paramètres d'échantillonnage pour l'enquête GYTS

(Modèle)

Date : ___/___/___

Pays :

Agent d'exécution :

Personne à contacter :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Courriel :

1. À quel niveau l'enquête GYTS doit elle être mise en œuvre ?
(cocher toutes les cases pertinentes) :

[] Niveau national

[] Niveau régional

(région, type d'école (privée/publique ou primaire/secondaire,
nord/sud) []

Niveaux national et régional

[] Autres :

2. Domaine/strates pour lesquels les estimations sont requises :

a. Nombre : _____

b. Liste (par exemple : région, type d'école), préciser
: _____

3. Quel type d'école peut-on choisir ?

[] Écoles publiques

[] Écoles privées

[] Écoles publiques et
privées

[] Autres, préciser:

4. Type d'échantillonnage :

[] Échantillon

[] Recensement

5. Classes scolaires et élèves visés par l'enquête :

a. Classes scolaires : _____

b. Nombre d'élèves (taille cible de l'échantillon) : _____

6. Classes scolaires et niveaux associés aux âges ci-dessous dans votre pays

Âge	Classes scolaires	Niveau (par exemple primaire, secondaire, moyen, supérieur)
11 ans		
12 ans		
13 ans		
14 ans		
15 ans		
16 ans		
17 ans		

7. Conditions requises pour la sélection de l'échantillon :

Domaine/strates Nom/niveau	Nbre d'éc oles (sans infla tion)	Taux de répo nse des écoles	Nbre d'étu diants (sans inflati on)	Taux de prése nce des étudia nts	Taille moyenn e des clas ses

		%		%	
		%		%	
		%		%	

		%		%	
--	--	---	--	---	--

8. Seuil d'exclusion :

Certaines des écoles inscrites du pays pourraient ne compter qu'un nombre très limité d'étudiants éligibles. Afin d'assurer un maximum d'efficacité et le taux de réponses des écoles le plus élevé possible, certains pays décident d'écarter les écoles comptant un nombre d'étudiants inscrits éligibles inférieur à un seuil prédéterminé (par exemple 40 étudiants) ; ce seuil pouvant varier d'un pays à l'autre.

Écarter de la liste des écoles retenues, tous les établissements dont le nombre d'étudiants inscrits éligibles est inférieur à :

[] Trente étudiants

[] Trente-cinq étudiants

[] Quarante étudiants

[] _____ étudiants

[] N'écarter aucun établissement

9. L'enquête GYTS doit elle être coordonnée avec d'autres enquêtes ? :

[] OuiSi oui,

a. Préciser de quelle autre enquête il s'agit : _____

b.

Échantillonnage double []

[] Non

10. Matériel nécessaire :

: _____ *Nombre de feuilles de réponses*

_____ *Nombre de feuilles à en-tête :*

_____ *Compagnie de transport :*

[] *FedEx*

[] *DHL*

[] *Autres*

: _____

11. Date de réception prévue de la liste des étudiants inscrits dans les écoles : _____

12. Durée prévue pour le travail de terrain/la collecte des données : _____ *mois* _____ *année(s)*

13. Autres notes (exigences de sur-échantillonnage, etc.) :

1. <input type="radio"/>	24. <input type="radio"/>	47. <input type="radio"/>
2. <input type="radio"/>	25. <input type="radio"/>	48. <input type="radio"/>
3. <input type="radio"/>	26. <input type="radio"/>	49. <input type="radio"/>
4. <input type="radio"/>	27. <input type="radio"/>	50. <input type="radio"/>
5. <input type="radio"/>	28. <input type="radio"/>	51. <input type="radio"/>
6. <input type="radio"/>	29. <input type="radio"/>	52. <input type="radio"/>
7. <input type="radio"/>	30. <input type="radio"/>	53. <input type="radio"/>
8. <input type="radio"/>	31. <input type="radio"/>	54. <input type="radio"/>
9. <input type="radio"/>	32. <input type="radio"/>	55. <input type="radio"/>
10. <input type="radio"/>	33. <input type="radio"/>	56. <input type="radio"/>
11. <input type="radio"/>	34. <input type="radio"/>	57. <input type="radio"/>
12. <input type="radio"/>	35. <input type="radio"/>	58. <input type="radio"/>
13. <input type="radio"/>	36. <input type="radio"/>	59. <input type="radio"/>
14. <input type="radio"/>	37. <input type="radio"/>	60. <input type="radio"/>
15. <input type="radio"/>	38. <input type="radio"/>	61. <input type="radio"/>
16. <input type="radio"/>	39. <input type="radio"/>	62. <input type="radio"/>
17. <input type="radio"/>	40. <input type="radio"/>	63. <input type="radio"/>
18. <input type="radio"/>	41. <input type="radio"/>	64. <input type="radio"/>
19. <input type="radio"/>	42. <input type="radio"/>	65. <input type="radio"/>
20. <input type="radio"/>	43. <input type="radio"/>	66. <input type="radio"/>
21. <input type="radio"/>	44. <input type="radio"/>	67. <input type="radio"/>
22. <input type="radio"/>	45. <input type="radio"/>	68. <input type="radio"/>
23. <input type="radio"/>	46. <input type="radio"/>	69. <input type="radio"/>
24. <input type="radio"/>	47. <input type="radio"/>	70. <input type="radio"/>
25. <input type="radio"/>	48. <input type="radio"/>	71. <input type="radio"/>
26. <input type="radio"/>	49. <input type="radio"/>	72. <input type="radio"/>
27. <input type="radio"/>	50. <input type="radio"/>	73. <input type="radio"/>
28. <input type="radio"/>	51. <input type="radio"/>	74. <input type="radio"/>
29. <input type="radio"/>	52. <input type="radio"/>	75. <input type="radio"/>
30. <input type="radio"/>	53. <input type="radio"/>	76. <input type="radio"/>
31. <input type="radio"/>	54. <input type="radio"/>	77. <input type="radio"/>
32. <input type="radio"/>	55. <input type="radio"/>	78. <input type="radio"/>
33. <input type="radio"/>	56. <input type="radio"/>	79. <input type="radio"/>
34. <input type="radio"/>	57. <input type="radio"/>	80. <input type="radio"/>
35. <input type="radio"/>	58. <input type="radio"/>	81. <input type="radio"/>
36. <input type="radio"/>	59. <input type="radio"/>	82. <input type="radio"/>
37. <input type="radio"/>	60. <input type="radio"/>	83. <input type="radio"/>
38. <input type="radio"/>	61. <input type="radio"/>	84. <input type="radio"/>
39. <input type="radio"/>	62. <input type="radio"/>	85. <input type="radio"/>
40. <input type="radio"/>	63. <input type="radio"/>	86. <input type="radio"/>
41. <input type="radio"/>	64. <input type="radio"/>	87. <input type="radio"/>
42. <input type="radio"/>	65. <input type="radio"/>	88. <input type="radio"/>
43. <input type="radio"/>	66. <input type="radio"/>	89. <input type="radio"/>
44. <input type="radio"/>	67. <input type="radio"/>	90. <input type="radio"/>
45. <input type="radio"/>	68. <input type="radio"/>	91. <input type="radio"/>
46. <input type="radio"/>	69. <input type="radio"/>	92. <input type="radio"/>
47. <input type="radio"/>	70. <input type="radio"/>	93. <input type="radio"/>
48. <input type="radio"/>	71. <input type="radio"/>	94. <input type="radio"/>
49. <input type="radio"/>	72. <input type="radio"/>	95. <input type="radio"/>
50. <input type="radio"/>	73. <input type="radio"/>	96. <input type="radio"/>
51. <input type="radio"/>	74. <input type="radio"/>	97. <input type="radio"/>
52. <input type="radio"/>	75. <input type="radio"/>	98. <input type="radio"/>
53. <input type="radio"/>	76. <input type="radio"/>	99. <input type="radio"/>
54. <input type="radio"/>	77. <input type="radio"/>	100. <input type="radio"/>

Global Youth Tobacco Survey (GYTS)
Standard 2004
School-Level Sample Information Form

Page 1 of 2

GYTS Coordinating Agency: Université Faculty of Medicine in Marik, Cameroon
School: 25 Intermedia 4 ME, Ndomou, Ndoukoko 12
School ID: 2474
25 12

What grades are taught in this school? (Example: K-12, P-12)

School participation status: PARTICIPATING OPTING OUT UNELIGIBLE

If the school is ineligible, please explain: _____

If this school refused to participate or is ineligible, you do not need to complete the rest of this form.

Obtain a list of classes in this school to use for sampling. Number the classes on the list beginning with "1". The list of classes must be such that each number in the paragraph grade must be represented on the list ONE AND ONLY ONE time. Refer to the GYTS Implementation Instructions for more information.

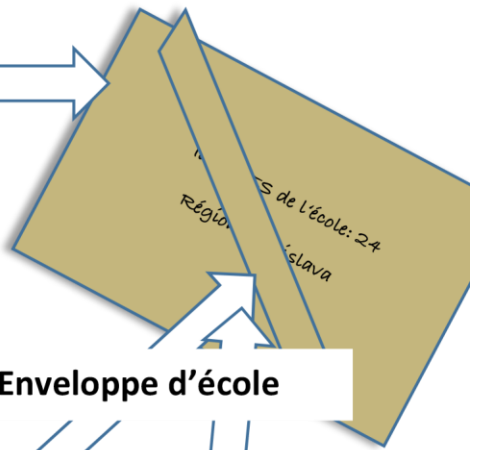
Enter the TOTAL NUMBER of eligible classes on the list: _____

For each number below, indicate the corresponding class on your list. Even renumbering classes until you reach the end of your class list. If the first number listed below is greater than the number of classes on your list, do not print and self-select. Marking you reach the end of your list of classes. Contact Dr. Thomas Schilling at +41 9 323388 or +41 9 323 82 82 or bschilling@med.ubc.ca

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14

Please keep your class list until you receive your report from GYTS to save these and any questions concerning these classes. If you prefer not to keep this list, you may send it to Dr. Thomas Schilling with these details, in the next page to a class that you wish to self-select. For the class list, use the number assigned to the class on the list. Do not use the number 7. You may use the self-selected questionnaire and class-level sample information form, and a sheet mark to the same provided.

School policy questionnaire completed (Yes/No), please explain: _____



Enveloppe d'école

GYTS SCHOOL ID

CLASSE ID

GYTS School ID

CLASSE ID

Global Youth Tobacco Survey (GYTS)
Standard 2004
Class-Level Sample Information Form

Note: Bring enough copies of this form so there is one for EACH selected class in each school.
A class-level sample information form MUST be completed for each of the classes indicated for your survey, whether or not the class participated.

GYTS Coordinating Agency: Université Faculty of Medicine in Marik, Cameroon
School: 25 Intermedia 4 ME, Ndomou, Ndoukoko 12
School ID: 2474
GYTS School ID: 25
Class ID: _____

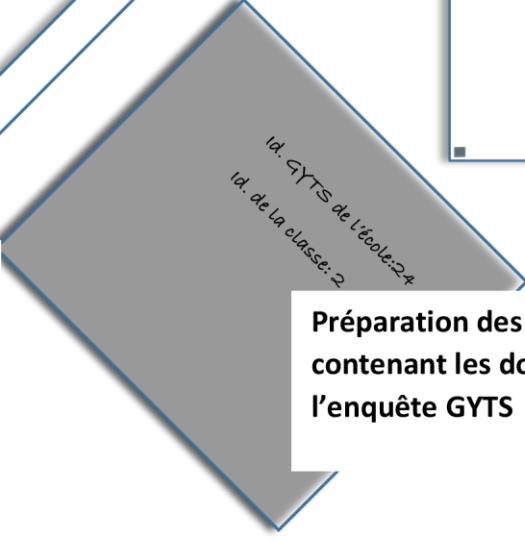
Circle the random class number shown on the School-Level Sample Information Form.

How many students are ENROLLED in this class? _____

How many students in this class participated in this survey? _____

If the class did not participate in this survey, please explain: _____

Enveloppe de classe



Préparation des enveloppes contenant les données pour l'enquête GYTS